

Parole à Thomas JOLY

Mesdames, Messieurs,

Merci d'être venus si nombreux pour cette réunion de rencontre de travail et d'écoute. Nous avons retenu la salle la plus vaste de l'ensemble de Verrières et tout le monde ne trouve pas tout à fait sa place assise et je les pris de bien vouloir nous en excuser. C'est aussi la raison pour laquelle une deuxième réunion parfaitement identique à celle-ci se tiendra samedi après-midi.

Donc merci d'être présents dans cette réunion importante pour l'avenir de notre commune. Merci également à tous mes collègues, Maires adjoints, Conseillers délégués, Conseillers municipaux qui travaillent chaque jour à votre service.

La révision générale d'un plan local de l'urbanisme n'est jamais un long fleuve tranquille et Verrières n'y fait pas exception. C'est d'ailleurs le contraire qui eut été étonnant. On est tous, vous êtes, comme moi attachés à l'identité et au cadre de vie de notre commune.

Lorsque notre majorité a enclenché la procédure de révision générale du PLU, nous l'avons fait à l'aune des événements passés. Nous savions qu'aucun des grands projets d'aménagement opérés sur notre territoire ne s'est fait sans une expression forte des Verriéroises et des Verriérois. Pourtant, à quelques rares exceptions près, chacun des projets qui a vu le jour depuis 30 ans contribue à l'identité remarquable et verdoyante de Verrières.

Aujourd'hui, j'entends des inquiétudes, j'entends des peurs, j'entends des frustrations et des colères et je les comprends. Nous avons informé et concerté, certes pas comme chacun l'aurait voulu et nous ne sommes pas allés assez loin dans nos premiers échanges. Lancé en 2015, le PLU est un projet vivant, un projet évolutif qui nécessite des échanges permanents jusqu'au point final de sa rédaction. Et d'ailleurs, de nombreuses nouvelles situations sont apparues depuis le début de ce PLU.

Après les forums ouverts, les réunions publiques, les expositions, les flyers, les *Mensuels* et son numéro spécial, les rencontres individuelles et collectives, nous sommes toujours dans ce processus de concertation, nous le poursuivons au travers de cette réunion et des 4 autres à venir. Sans oublier les phases de révision futures du PLU et donc de concertation spécifique qui s'ouvriront dès lors qu'un projet sera envisagé sur chacun des deux périmètres d'étude.

Nous sommes présents et disponibles, comme nous l'avons toujours été. Je vous redis ma disponibilité d'aujourd'hui, d'hier et de demain pour vous écouter soit au travers de ce processus si vous le souhaitez, soit lors de mes déplacements, à l'occasion des repas de rues par exemple, soit par simple prise de rendez-vous ou encore lors des permanences du samedi matin en mairie. Nous ne nous sommes jamais défilés face à nos responsabilités et nous ne le ferons jamais et je sais bien que l'avantage comme l'inconvénient d'être Maire, c'est d'être tout à la fois l'incarnation de la puissance publique d'État comme celle de la représentation des citoyens de Verrières. Aussi, je suis entre le marteau et l'enclume à portée de voix.

Je n'ai pas voulu de la loi SRU mais nous ne serons pas de ces équipes municipales qui ne respectent pas la loi prenant des risques gigantesques tant en termes financiers, urbains que sociaux et nous privant par ailleurs de la compétence d'attribution des logements sociaux sur le contingent communal. De cette contrainte, nous voulons faire un atout pour Verrières, parce que c'est cela que prendre des responsabilités. C'est aussi de ne pas céder aux intérêts particuliers et aux appétits démesurés des promoteurs pour se concentrer sur l'intérêt général. Voir la ville dans sa globalité, faire les choix les plus judicieux possibles, être sereins et mobiles quant aux choix opérés pour complaire tant à l'État qu'aux aspirations légitimes des Verriéroises et des Verriérois.

Nous sommes fiers, je suis fier du travail accompli afin de protéger durablement et de projeter dans la ville, dans l'avenir de cette ville que j'aime tant, que nous aimons tant. Au regard de ce que je viens d'énoncer, la majorité, a décidé de poursuivre le travail, un travail qu'elle juge essentiel pour la protection de notre identité.

Mais c'est quoi notre identité ? Notre identité, c'est une ville à taille humaine et qui doit le demeurer. Une ville où il fait bon vivre. Une ville où les gens se croisent, se rencontrent, se connaissent, et ce grâce notamment à un formidable tissu associatif. Verrières, c'est incontestablement la ville de la nature, de l'arbre, de la biodiversité, d'un horizon ouvert laissant à voir des paysages remarquables, ponctués d'architecture, ce que toutes les villes avoisinantes nous envient. C'est une ville animée par des commerces et des entreprises qui contribuent à notre richesse mais aussi au vivre ensemble et aux équilibres sociaux. C'est une ville où la mixité sociale n'est pas un vain mot, où le parcours résidentiel est voulu et non subi. Verrières, c'est l'accueil de tous, avec une attention toute particulière pour les jeunes, les seniors et les personnes empêchées. Verrières est une ville dynamique, classée par le Parisien comme la 5^e ville d'Île de France pour ses activités de sport et de loisirs. C'est une ville où la culture est particulièrement présente malgré la proximité de Paris, avec dans tous ces domaines des équipements à la hauteur de nos besoins d'aujourd'hui et de demain. C'est cela l'identité de Verrières ; une identité qu'il nous faut sublimer avec nos outils réglementaires.

Telle est notre ambition. Aussi, plutôt que de choisir les solutions de facilité suite à l'avis défavorable du Commissaire enquêteur qui consistait soit à abandonner la révision du PLU, soit à ne rien changer et passer en force, nous faisons le choix de poursuivre les échanges, de nous nourrir de vos avis, de ceux du Commissaire enquêteur et de nos rencontres pour avancer ensemble, pour que tous, nous nous appropriions un PLU qui protège, un PLU qui respecte, un PLU qui prépare l'avenir car ne nous leurrions pas, les aménagements du Plateau de Saclay, la proximité de Paris, la Métropole du Grand Paris exerceront une pression immobilière très importante sur notre commune. Mais ce n'est pas une fatalité. Pour y faire face, nous devons nous doter d'un outil qui préserve, tout en accompagnant un changement maîtrisé et concerté.

Pour cette réunion et les quatre prochaines, nous vous proposons un dispositif original et peut-être déconcertant qui va être mis en oeuvre par nos deux facilitatrices, rompues professionnellement à cet exercice. Elles vont nous accompagner tout au long de ce processus. Aussi, je laisserai dans un instant Clarisse GIMAT et Fanny LABONNE se présenter mais certains d'entre vous connaissent déjà Fanny qui animait nos précédents forums ouverts et c'est

bien dans cette continuité d'écoute et de partage que nous nous retrouvons ce soir. Désormais, je suis là pour vous écouter et donc me taire. Merci de votre attention.

Parole à Clarisse GIMAT

Bonsoir à tous. Je suis Clarisse GIMAT et voici ma collègue Fanny LABONNE. Nous sommes toutes les deux des consultant·es indépendantes en ce qui concerne la facilitation de réunion. Cela veut dire que nous ne sommes pas des expertes du PLU et qu'il serait bien vain de venir nous questionner sur des questions techniques. Par contre, nous avons toutes les deux de par notre expérience pu expérimenter des outils qui favorisent le dialogue. Et c'est dans cette dynamique, dans cette optique que ce soir nous avons souhaité, nous avons accepté de faciliter cette soirée et dans cette optique aussi que nous souhaitons faciliter les autres rencontres. Fanny et moi avons écouté certains d'entre vous, avons regardé les retours de l'enquête et avons bien discuté ensemble. Et nous sommes bien conscientes que ce qui se joue ce soir, le PLU, c'est quelque chose qui vous touche très personnellement. Cela a trait à votre histoire dans la ville, dans cette ville, dans vos quartiers, dans vos habitations. Et cela on le respecte. Et c'est pour cela que ce soir, nous souhaitons créer un espace de dialogue, d'échanges, qui soit le plus constructible possible. Alors peut-être que des fois ce que l'on va vous proposer, ce seront des outils auxquels vous n'êtes pas habitués mais l'idée c'est d'éviter cette traditionnelle présentation magistrale dans laquelle finalement peu de personnes peuvent s'exprimer et beaucoup de personnes écoutent patiemment. Et le constat est malheureusement bien souvent que les parties en présence ressortent de ces présentations sans avoir le sentiment que cela ait beaucoup avancé. Cela a peut-être avancé mais peut-être pas suffisamment au désir de chacun. Je vais donc laisser la parole à Fanny, que vous pourrez entendre qui va vous présenter à la fois le phasage de ces cycles de rencontres et puis la soirée.

Parole à Fanny LABONNE

Bonsoir à tous. Donc le cycle de rencontres qu'on va vous présenter a été conçu enfin élaboré avec les élus, de concert avec les élus. Donc la première phase c'est la soirée de ce soir et la réunion de samedi matin qui seront deux réunions identiques sur le format, pas sur le contenu parce qu'on va vous demander de participer donc évidemment ça sera forcément différent mais les, le contenu sera le même donc ça va être une phase d'écoute des questionnements des habitants donc de vos questions et des réponses vous seront apportées dans la mesure du possible par les élus et le bureau d'étude Urballiance qui est présent également ce soir. Ils ne seront là que ce soir donc profitez-en pour les questions les plus techniques.

La seconde phase, donc là on va entrer dans les échanges pour que vous puissiez formuler des propositions d'améliorations du PLU et donc là ça sera en deux temps différents. Vous allez avoir deux réunions mais qui seront des réunions différentes. Une première réunion pour faire émerger des propositions et une seconde réunion qu'on

appelle plus de convergence pour pouvoir construire des propositions qui vont être présentées aux élus, en se basant sur les idées du 4 octobre. Vous pouvez tout à fait venir à la réunion du 13 octobre si vous n'avez pas participé à celle du 4 octobre. Il y a une continuité mais on vous fera un rappel en début pour vous permettre de poursuivre le processus et ensuite la dernière phase donc la phase 3 qui sera une phase de synthèse donc là c'est la mairie qui prendra la parole et qui fera un retour sur les propositions que vous avez faites et qui vous présenteront les grandes lignes du PLU qui incluront les modifications retenues et qui expliqueront pourquoi certaines n'ont pas été retenues et qui aura lieu donc le vendredi 16 novembre. Donc je répète les dates simplement pour la phase 2 : le jeudi 4 octobre et le samedi 13 octobre et enfin pour la phase 3, le vendredi 16 novembre.

Voilà maintenant venons-en à ce soir. On a déjà pris un petit peu de retard et on s'en excuse. Dans un premier temps, on va vous proposer de vous positionner sur des affirmations liées au PLU. Il se trouve qu'en général lors des réunions, c'est assez compliqué d'avoir le sentiment de tout le monde. Donc là ça va être un petit exercice assez rapide pour pouvoir faire un sondage rapide, prendre la température des opinions en présence dans la salle. Dans un second temps, nous avons des collectifs, les collectifs qu'on a pu rencontrer et qui ont accepté d'intervenir et de présenter leur point de vue.

Donc ils auront 20 minutes à se partager entre quatre collectifs et ensuite un temps de réponse des élus et du bureau d'étude spécifique aux éléments qu'ils auront présentés. Et enfin à 21 heures, vous aurez une présentation du projet du PLU en quelques points clés par les élus donc par Mme CASAL DIT ESTEBAN ; une présentation d'une vingtaine de minutes et ensuite vous aurez de nouveau un temps pour poser des questions mais là c'est toutes les personnes en présence dans la salle qui pourront poser des questions, pas à main levée, mais on a préparé des panneaux que vous voyez tout autour et vous allez pouvoir sur des post it poser toutes vos questions pendant ½ heure et ensuite il y aura ½ heure de réponse par les élus et le Bureau d'Études. Donc c'est à chaque fois assez cadencé, on s'en excuse ; notre objectif ça va être de tenir ce rythme. L'idée c'est que cette réunion puisse être nourrissante, enrichissante pour vous mais en même temps on ne dépasse pas deux heures et demie parce qu'on sait qu'au bout de deux heures et demie le temps de concentration est vraiment diminué donc on vous remercie tous de nous, pour moi en tout cas. En tout cas, au-delà de deux heures et demie c'est un petit peu long donc on va essayer de tenir ce temps et on vous remercie par avance de nous y aider. Voilà, je crois que notre rôle simplement ça va être de nous assurer que la parole circule et que ce temps soit respecté.

Je vais maintenant laisser la parole à Clarisse pour le premier temps.

CLARISSE

Vous voyez qu'il y a différents papiers colorés qui étaient sur vos chaises donc vous allez certainement être amenés à les utiliser, en tout cas on va vous y inviter. L'idée est la suivante : ici, vous êtes présents avec des opinions sur le projet de PLU, sur la manière dont ça a été mené jusqu'à maintenant, ou pas, ça va dépendre des personnes et on a

rarement l'occasion de savoir entre nous, nous tous les participants à une réunion, de savoir qui, pas qui se situe comment mais comment se situe l'ensemble des participants. Et ça c'est bien utile pour chacun d'entre nous, c'est utile aussi bien sûr pour les élus et c'est utile pour nous les facilitatrices. Cette méthode, elle est utilisée depuis bien des années, elle est utilisée pour commencer en principe des réunions ou alors des formations. Et en fait elle est utilisée parce qu'elle permet vraiment d'amorcer de manière efficace une phase de dialogue. C'est pour ça qu'on commence avec cette méthode. Comment ça va se passer ? Ce qui va se passer, c'est qu'on va afficher, pas de suite, mais on va afficher des affirmations, on va vous laisser prendre un temps pour, on va les lire, vous allez prendre un temps pour en prendre connaissance et vous comment vous vous situer intérieurement par rapport à ça. Simplement, est ce que vous êtes en accord, est ce que vous êtes en désaccord ou est ce que vous vous rendez compte que vous ne pourrez pas répondre simplement comme ça parce que la question est complexe et que votre opinion est plutôt nuancée. Donc vous prendrez un temps pour les lire et ensuite on les affichera une à une et à ce moment là on vous demandera de lever les cartons. En fait, c'est comme un sondage en direct de quelqu'un prendra une photo de dos ; c'est à dire que l'idée n'est pas de l'idée de savoir qui est d'accord ou pas d'accord ; c'est juste de voir dans l'ensemble, est ce que les personnes sont plutôt en accord avec cette affirmation, en désaccord ou plutôt nuancé. Et ça nous permettra voilà de situer un petit peu la représentation que vous vous faites du PLU, du projet, de la manière dont il a été mené jusqu'à maintenant. J'espère que c'est clair pour tout le monde.

Alors voilà les affirmations, elles sont très simples. C'est vraiment pour, c'est un sondage, une première vue :

- J'ai le sentiment d'avoir une vraie compréhension du projet de PLU porté par la commune.
- Je suis en accord avec le PLU dans sa globalité.
- Je suis en désaccord avec une partie du PLU.
- Il me semble que le projet de PLU protège mieux notre environnement et notre cadre de vie.
- J'ai le sentiment que le temps d'échanges concernant le PLU avec les habitants a été suffisant.
- J'ai reçu l'ensemble des informations qui me permettrait de bien comprendre le projet de PLU.
- Je pense que la commune doit respecter les obligations légales en matière de logement social.
- Je suis présent(e) aujourd'hui parce que je souhaite obtenir d'avantage d'échanges, de clarification sur le projet de PLU porté par la commune.

Intervention d'une personne du public – inaudible

Alors, merci Monsieur qui dit : On ne peut pas répondre de manière complexe à une question avec juste « aval, désaccord ou réponse nuancée ». Voilà. Non, c'est sûr que là on n'a pas le temps d'avoir la réponse de 250 personnes à ces questions. Par contre, c'est le principe d'un sondage, ça nous permet de voir. Voilà si par exemple...

Réactions du public...

Monsieur, merci. Alors voilà on a une personne et peut être que certains d'entre vous partagent son point de vue qui n'est pas d'accord avec la forme. Maintenant, on va poursuivre, on va poursuivre, on va poursuivre. On va essayer de jouer le jeu tous ensemble et ceux qui ne veulent pas lever le carton, ne lèvent pas le carton. On va maintenant commencer.

- J'ai le sentiment d'avoir une vraie compréhension du projet de PLU porté par la commune.
En vert, je suis d'accord, en rouge, je ne suis pas d'accord, en jaune, c'est nuancé. OK. Si la photo est prise au fond, je vais pouvoir passer à l'affirmation suivante. Merci beaucoup.
- Je suis en accord avec le PLU dans sa globalité.
Réactions du public. Je vous invite à regarder ce que les uns les autres vous avez mis ; c'est aussi le but. OK
- Je suis en désaccord avec une partie du PLU.
Je vous rappelle que vous pouvez mettre jaune si votre réponse est nuancée. *Réactions du public.* OK, on passe à l'affirmation suivante.
- Il me semble que le projet de PLU protège mieux notre environnement et notre cadre de vie.
Réactions du public. OK, la suivante.
- J'ai le sentiment que le temps d'échanges concernant le PLU avec les habitants a été suffisant.
Réactions du public. OK.
- J'ai reçu l'ensemble des informations qui me permettraient de bien comprendre le projet de PLU.
Réactions du public. La suivante.
- Je pense que la commune doit respecter les obligations légales en matière de logement social.
Réactions du public. OK.
- Je suis présent(e) aujourd'hui parce que je souhaite obtenir d'avantage d'échanges, de clarification sur le projet de PLU porté par la commune.
Donc là on est au clair là-dessus. OK merci. *Réactions du public.* Bon, merci. L'idée n'était pas de passer la réunion complète là-dessus, c'était simplement une prise de température rapide. Alors, on va donner la parole aux collectifs.
Je vais simplement vous préciser dans quel cadre. Donc comme on vous l'a dit il y a peu de temps, on a rencontré quelques collectifs en amont de cette réunion publique, on a rencontré uniquement les collectifs qui se sont créés pour le PLU. On n'a pas rencontré toutes les associations qui se sont exprimées sur le PLU, simplement pour clarifier. Voilà donc ces collectifs vont avoir la parole, ils ont été contactés il y a quelques jours et nous leur avons proposé de s'exprimer en préparant une intervention à l'avance. Nous leur avons demandé donc un exercice difficile de présenter en 4 minutes chacun leurs réflexions, leurs commentaires et leurs questionnements autour de la version du PLU telle qu'elle a été présentée lors de l'enquête publique. Donc 4 d'entre eux interviennent ce soir et nous les remercions d'avoir joué le jeu. On sait que voilà présenter en 4 minutes, c'est un exercice complexe, parler devant autant de monde... Donc on s'excuse si

des personnes estiment avoir été oubliées et nous les inviteront à poser leurs questions dans la deuxième partie de la réunion.

Merci à chaque intervenant de respecter le temps de parole pour qu'on puisse garder la cadence de la soirée. Alors je vais appeler M. CARRÉ. *Applaudissements de la salle.*

Intervention de Monsieur CARRÉ :



Monsieur le Maire, Messieurs Mesdames les Conseillers municipaux, messieurs dames bonjour, je m'exprime ici ce soir au nom de l'association du square Léon Maugé. Alors sans vouloir contredire notre interlocutrice du jour cette association est bien antérieure aux autres associations qui ont pu voir le jour à l'occasion du PLU puisque l'association du Square Léon Maugé a toujours eu pour vocation ce site dont je vais effectivement vous dire quelques mots ce soir. Le SLM c'est une parcelle de 4 000 m² indivisibles au cœur du lotissement du Beau Site. J'aurais pu replacer le lotissement du Beau Site sur le plan de Verrières parce qu'évidemment les gens assez nombreux d'ailleurs de ce lotissement sont présents dans la salle mais pour les autres Verriérois, ils ne connaissent peut-être pas ce site. J'insiste sur un point, enfin deux points tout au moins. Cette parcelle est une parcelle de 4 000 m². C'est un point que nous avons déjà signalé effectivement à notre équipe municipale c'est qu'on a pu lire de ci de là le fait que le SLM dans le cadre de notre PLU, futur PLU allait être agrandi. Il s'agit probablement d'une erreur d'interprétation. En tout cas nous sommes en parfait désaccord là-dessus. Le square est composé de 4 000 m² et ce qu'on a parfois pu lire c'est que la pointe ici qui est une parcelle de 1 000 m² allait être augmentée, développée et étendue. Ça ne veut en rien dire, c'est même tout à fait une contre vérité pour le moins de nous dire que le SLM va être agrandi. Le SLM est une parcelle de 4 000 m² et le seul moyen de l'agrandir et bien c'est d'aller chercher de l'espace chez les riverains. Il en n'est pas question à cette date. Voilà et par ailleurs le SLM a été créée à l'occasion donc de la création de ce lotissement du Beau Site qui est constitué de 271 parcelles, 251, 251. Merci. Grossièrement, il est entre la Bièvre et le boulevard Foch. Justement c'est bien le problème, c'est qu'il est un petit peu ignoré de tout le monde d'ailleurs. Je ne fais pas là de l'humour. Autre point, pardon, ça va un peu vite. Notre position est très claire. Le square n'est pas constructible. La raison en est assez simple. Ce square est né de l'accord en 1929 entre M. Léon Maugé, dont la commune évidemment dont une des avenues de la commune porte le nom, et Monsieur de Perthuis dont une rue qui est située juste en dessous porte également le nom. En 1929, c'est ce qui a donné naissance donc au lotissement du Beau Site avec ses parcelles eh bien ce square était dans ce lotissement et les documents de l'époque dont je présente ici mentionnent bien la parcelle de 4 000 m² et non pas de 1 000 ou 1 200 m². Et donc notre position est très claire là-dessus, remettre en cause la... alors ça c'est le plus important, c'est concernant sa surface et le plus important qui est souligné ici en rouge c'est que cette parcelle a vocation à être un square pour enfants et rien d'autre. Rien d'autre. J'insiste sur ce point. Donc nier ce point, c'est effectivement comme je l'ai écrit ici, c'est fouler du pied l'accord entre M. Léon Maugé et M. de Perthuis. Si tel devait être le cas, compte tenu des projets qui sont donc prévus pour ce square, à savoir le construire ou construire sur ce square pour

être exact, et bien à ce moment là moi je propose à notre équipe municipale d'envisager effectivement très sérieusement de débaptiser la rue de Perthuis et l'avenue Léon Maugé, peut-être pour les appeler, avec une pointe d'humour, le boulevard ALUR et la rue DUFLOT ou quelque chose comme ça, qui correspondrait davantage à la réalité.

Le square jouit d'un statut original, je l'ai déjà précisé, c'est il est au sein d'un lotissement d'un certain nombre de parcelles donc plus de 230 parcelles qui sont régies par un cahier des charges. Ce cahier des charges donc prévoit à des règles très précises concernant les constructions qui sont possibles sur toute cette zone. Et donc nous aimerions bien que évidemment dans le cadre du PLU les parcelles et notamment le SLM donc gardent cette protection bien sûr qui est constituée par ce cahier des charges qui est bien sûr totalement valable. Pour terminer, juste je voulais peut-être interpeller notre équipe, je parle de l'équipe municipale sur, ça n'a peut-être pas ce cadre ici donc je vais aller très pardon sur le fait que dans Verrières ça devient de plus en plus compliqué de sortir, je l'ai vécu, bon nombre d'entre nous le vivent tous les matins. Voilà ce qui nous attend tous les matins. Avant-hier matin, qui était un jour juste normal, j'ai mis plus de 20 minutes pour sortir de VLB. Je veux juste dire qu'effectivement il faut construire des logements, c'est très bien mais ensuite qu'est ce qu'on va faire des gens qui habitent dans ces logements. Moi je recherche du travail sur VLB mais j'en n'ai pas trouvé. Je suis désolé mais je suis comme bon nombre d'entre nous me rendre sur Paris pour travailler. J'ai vu l'évolution en 15 ans. Ça devient invivable, tout simplement invivable. Lié à un statut bien spécifique qui est celui de VLB par rapport aux autres communes et je pense que je ne sais pas si tous les leviers ont été employés mais il faudrait faire comprendre à notre autorité, je ne pense pas notre équipe municipale mais au Préfet voire un peu plus haut, qu'une loi qui nous oblige à construire des logements sur VLB c'est très bien mais ensuite qu'est ce qu'on va faire, qu'est ce qu'il va advenir des personnes qui habitent dans ces logements notamment en termes de déplacements le matin et le soir. Et dernier point, de ville arboretum, puisque ça a été cité, dans laquelle il fait bon vivre, j'ai bien peur que VLB va devenir très vite une ville columbarium où il ne fait plus bon bouger. Voilà, merci de votre attention.

Applaudissements

CLARISSE GIMAT

Alors on donne maintenant la parole à Madame RIDEAU. Si vous voulez bien. Merci dans la mesure du possible de respecter le temps imparti. Je sais que c'est court mais...

Intervention de Madame RIDEAU

Merci, je vais essayer. Donc bonsoir, bonsoir à tous, c'est impressionnant. Très impressionnant. Donc en préambule, je voudrais donc préciser que les AVV, c'est-à-dire que les Amoureux du Village de Verrières-le-Buisson ne sont pas

co organisateur de ce processus de réunion. Nous avons pris connaissance comme vous de cette organisation des réunions début septembre sur le site de la mairie de Verrières et comme vous nous sommes impatients comme vous d'écouter, de recueillir les informations sur la façon dont la mairie a tenu compte des conclusions de l'enquête publique qui est tombée le 11 avril 2018, soit 5 mois.

Donc voilà. Après ce que je voulais aussi dire en préambule très rapidement, c'est que nous avons été un petit peu les invités de dernière minute car nous avons été prévenus très tardivement. Exactement dimanche après-midi et on a bien insisté que nous avions que 4 minutes. Ok. Je crois que j'en ai déjà pris pas mal. Alors qui sommes nous très vite une association créée le 4 juillet 2017, très vite, notre objet et je pense que là on va tous être d'accords, c'est agir sur la commune de VLB pour la maîtrise de l'urbanisme et la protection du patrimoine environnemental, culturel et architectural et promouvoir un cadre de vie harmonieux et équilibré. Aujourd'hui plus de 230 adhérents et ce que je tiens à préciser parce que nous tenons à préciser c'est que ces 230 adhérents habitent sur l'ensemble de la commune car ils ont tous bien compris que nous défendons un projet global et cohérent pour l'ensemble de la commune. Alors ce que nous voulons, de ce fait, eh bien nous voulons, logique, une vision globale et cohérente pour notre ville à long terme car un PLU engage pour de nombreuses années et un PLU qui prenne en considération le bien être et la vie quotidienne des habitants, des commerçants et des entrepreneurs. Mais ce projet, donc le projet de PLU proposé ne répond pas malheureusement du tout à ces objectifs. Que dit le CE ? Eh bien le CE il considère aussi son avis est tombé que le projet de PLU ne permet pas, en plus d'atteindre les objectifs légaux, à savoir loi SRU et les objectifs du SDRIF à savoir 1455 logements d'ici 2030, 389 logements sociaux et création, parce qu'il faut densifier mais il faut aussi booster l'économie, création de 517 emplois. Alors du coup les conclusions du CE sont sans appel, l'avis est négatif, c'est extrêmement négatif en plus assorti de 10 réserves, tout ce qui est rare a de la valeur, tout ce qui est rare a une vraie signification. Donc ça signifie que cet avis, avis défavorable, doit absolument être pris en considération. Alors pour terminer, animés par cette volonté, les AVV souhaitent ici interpellé la mairie sur 4 points essentiels mais uniquement à titre d'exemple.

Première question :

- 1- La loi oblige à construire d'ici 2030, nous l'avons compris 1455 logements : Pourquoi alors la ville commence-t-elle dans son projet de PLU par réduire les zones à urbaniser du PLU actuel ; c'est-à-dire qu'aujourd'hui dans le PLU actuel en vigueur, on a 15 hectares à urbaniser, soit 1 fois et demie la zone des petits ruisseaux, on a 15 hectares à urbaniser dans le PLU actuel des surfaces constructibles, libres de constructions et on tombe dans le projet de PLU à moins de 1 hectare, exactement 0,3 hectares et ça c'est posé d'emblée.
- 2- Comment justifier que sur les 1455 logements à construire, 900 soit 60 % du total, soient pourvus par les périmètres Foch et Petits Ruisseaux alors qu'aujourd'hui aucune étude de faisabilité n'a été réalisée en amont, aucune étude de faisabilité, ni économique, etc. etc.
- 3- Dans son éditorial du hors série, M. le Maire, vous nous rappelez que le projet du PLU empêche la division parcellaire. Certes, mais alors comment comprendre que justement sur les 1455 logements, 450

nouveaux logements soient prévus dans le projet par la justement, la division parcellaire, justement la division des parcelles et là, vous pouvez aller page 374 du rapport de présentation.

- 4- L'expérience en France montre qu'une mixité sociale réussie repose sur des petits bâtiments, moyens bâtiments avec un pourcentage de logements sociaux n'excédant pas 30 à 35 %. Ca fait quasiment l'unanimité. Alors pourquoi la Ville souhaite-t-elle imposer des taux de 50 % pour des opérations immobilières d'envergure et là c'est indiqué dans le n° spécial PLU hors série page 13, sorti cet été. Alors, je ne sais pas si j'ai dépassé le temps mais je vais conclure.

Pour conclure, le projet de PLU doit être complètement remis à plat. Toutes les réserves foncières doivent être étudiées de manière approfondie, rigoureuse et en toute transparence.

Applaudissements

CLARISSE GIMAT

Intervention de Monsieur Léon PAPAIZIAN

M. le Maire, Monsieur Madame les élus, bonsoir, chers concitoyens, bonsoir. Je suis Léon PAPAIZIAN et je représente l'association du terrain du Bua. Alors, vous nous priez d'intervenir aujourd'hui à cette réunion publique avec un préavis de 3 jours, nous le faisons bien volontiers. Mais que peut-on vous dire qui n'a pas été dit ou écrit déjà et de surcroît en 4 minutes ? Mais puisque l'opportunité nous est donnée, on va y participer, on va vous ré exprimer notre position. Alors cette association, elle a effectivement pour objectif de protéger le stade dit « des Gros Chênes » appelé aussi dans le PLU OAP du Bua ou terrain du Bua, et ce sont bien sûr des riverains qui se sont constitués comme vous voyez pour protéger ce stade qui est une aire de jeux pour les petits, pour les moins petits, pour les adolescents, qui est un stade de foot et cette association s'est créée, je dirais depuis l'annonce soudaine le 28 mai 2017 de cette OAP du Bua qui prévoyait sans réelle concertation, sans même d'information préalable qu'un programme de 60 logements au minimum, on a vu par la suite dans le PLU que ça pouvait être au-delà aux alentours d'une centaine dans le règlement du PLU était prévu d'être édifiés sur ce terrain. Alors qu'est ce qu'on a fait, eh bien on a étudié dans un premier temps qu'elles étaient les conséquences de construire sur un tel terrain et nous avons pris très vite la mesure que le projet projeté était désastreux pour la qualité de vie, pour la circulation, pour le bruit, également sur le plan technique puisqu'il y a différents aspects y compris l'aspect du fait que ce terrain est sur une zone inondable avec une nappe phréatique et de quoi s'aperçoit-on, c'est qu'effectivement d'un côté on supprime 270 000 m² de zone constructible pour venir s'intéresser à un terrain de 5 000 m² pour produire 50 logements.

Tout ça, nous l'avons consigné, et bien d'autres choses, dans le rapport, pas dans le rapport dans un premier temps, dans nos remarques au CE qui, fait rare, a rendu effectivement un avis négatif, fait rare y compris sur l'OAP du Bua compte tenu en particulier du fait qu'il est inaccessible et qu'il est enclavé et d'autres aspects effectivement du rapport de l'enquêteur reviendront d'autres associations qui interviennent ce soi ici. Alors nous partageons avec

d'autres associations et le CE plusieurs constats. Le 1^{er} c'est que nous travaillons à partir de pas grand-chose puisque nous ne disposons pas d'inventaire global du foncier disponible sur la ville de VLB, l'enquêteur l'a dit, nous le rappelons, les différentes asso l'ont rappelé. Donc nous sommes légitimement en droit de nous interroger au-delà du terrain du Bua à savoir comment la sélection des terrains et des projets sur ces terrains futurs la sélection a été faite, sur quels critères. Et aujourd'hui 5 mois après le rapport rendu par l'enquêteur nous en sommes au même point, nous n'avons toujours pas d'inventaire, on va peut être faire trois réunions mais à partir de quoi ? Donc notre position en toute logique, qui est assez simple, c'est de repartir à zéro. Remettre à plat l'élaboration du PLU en prenant comme point de départ un inventaire partagé, disponible ; des objectifs partagés entre les Verriérois, on l'a déjà rappelé, la production de logements raisonnée, la qualité de vie, la production d'emplois, d'accord. Tout ça c'est la seule démarche qui nous semble cohérente, et qui soit de nature à sortir de l'impasse actuelle dans laquelle vous conduisez les Verriérois. Comptez sur notre détermination.

Applaudissements

CLARISSE GIMAT

Je vous remercie Monsieur d'avoir bien tenu le temps.

Réactions du public...

INTERVENTION DE M. LEMOINE

Bonsoir à tous, donc effectivement je vous confirme que c'est impressionnant de discuter devant vous aujourd'hui. C'est pas un exercice que je fais habituellement. Alors je représente l'association des acteurs économiques de la ZAE des Petits Ruisseaux et je vais essayer de vous présenter ça, peut-être pas dans les 4 minutes mais 4 et demie, vous me laissez 4 et demie ? Ça marche. Merci beaucoup. Oui. Où se situe la zone des Petits Ruisseaux pour ceux qui ne le savent pas ? Ca se situe juste à la limite avec Antony. Ca c'est juste pour situer rapidement la zone des PR. Le 25 01 2016 a été voté un périmètre d'étude sur la ZAE des PR. 28 voix pour, 4 abstentions. Sur des bases qui étaient fausses. A l'époque, ce qui a permis d'avoir ce vote, c'était de dire que la ZPR était en déshérence, qu'elle était à moitié vide et qu'il fallait vraiment faire quelque chose.

Que la ville décide à un moment d'une révision d'un PLU et se dise, j'ai une zone ou j'ai des zones d'activités puisqu'il y en avait 4 sur VLB et se repose la question de comment je les utilise. Pourquoi pas, c'est légitime.

Toutes surfaces de terrain aujourd'hui, légitimement on peut la regarder quand on fait un PLU, c'est normal qu'une équipe municipale puisse regarder l'ensemble des disponibilités y compris se reposer la question de savoir si on utilise une zone d'activités. Ce qui ne va pas être honnête, c'est de le faire en donnant des données qui étaient fausses. Après à partir de là les élus ont été informés de nombreuses fois sur le fait que ces données n'étaient pas les

bonnes. La ZPR aujourd'hui contrairement à ce qui avait été dit à l'époque, c'est plus de 70 entreprises. Je ne parle pas des autos entreprises, des SCI, parce qu'on m'a déjà répété plein de fois il y a plein d'entreprises qui n'ont pas d'emplois. Oui d'accord dans la ville peut-être. Il y a des autos entrepreneurs qui effectivement n'arrivent pas à vivre de leurs propres activités. Là je parle de l'emploi dans des entreprises. Donc hors entreprises et SCI, c'est plus de 70 entreprises, 72 exactement. Plus de 600 emplois. 600 emplois, c'est 600 salaires, 600 familles, un taux d'occupation des bâtiments aujourd'hui qui est près de 100 %. Donc faites le tour des zones d'activités, ça vous arrive peut-être dans le cadre professionnel ; en loisirs, c'est rare d'aller visiter une zone industrielle mais faites le tour des zones industrielles autour, vous verrez qu'il y a plein de bâtiments autour qui effectivement sont libres. C'est la vie des zones d'activités. Et ceux qui recherchent de l'emploi sur VLB le savent bien, c'est pas facile. Aujourd'hui, vous leur visez une zone pleine indépendamment du fait qu'économiquement, c'est pas viable, c'est juste une utopie. On a rencontré et ou informé à peu près tous les gens, enfin c'est pas à peu près, tous les gens qui sont indiqués ici y compris à la fin donc le CE, la CCI, le Président de la CCI qui nous a été d'un vrai support. On a informé le Maire, les élus par deux fois qui ont reçu des notes que nous avons rédigées tout à fait sincères en leur proposant de venir voir et pour leur dire ensuite que les données qu'ils avaient utilisées, qui devaient dater des années 2014, de l'ancienne Communauté d'agglomération dont nous faisons partie. On leur a donné toutes ces infos mais ça n'a rien changé. C'est-à-dire que personne n'a levé la main à un moment en disant peut-être qu'on devrait aller vérifier et ce que j'espère c'est qu'il y a un vrai débat dans l'équipe municipale et qu'il n'y a pas quelqu'un qui mène un projet ou une ou deux personnes qui mènent un projet et qui emmène tout le monde. C'est important parce que retoucher un PLU, on le voit avec le monde présent ce soir, c'est pas simplement le projet d'un homme ou de deux personnes, c'est le projet d'une ville car c'est important de s'attacher à ce point là et j'espère que c'est quelque chose de collégial. Enfin il y a eu une ... *Applaudissements...* Il y a eu une idée lumineuse au mois de juillet, le 12 juillet, on s'est dit quand même on a posé un périmètre d'étude sur 9 hectares de terrain, les entreprises elles disent qu'elles souffrent ; bon c'est pas forcément très très grave. Il ya quand même des investissements qui ont été faits ailleurs, les entreprises elles ont décidé de délocaliser un certain nombre d'investissements. Ce qui a été fait ailleurs ne reviendra pas et la ville, oui la ville a décidé de lancer enfin des études de faisabilité donc le 12 juillet il y a eu un appel d'offres. Les réponses devaient être faites au milieu du mois d'août. A ma connaissance aujourd'hui il n'y a pas encore d'entreprises qui ont été sélectionnées mais peut-être que dans les réponses que nous auront tout à l'heure on nous confirmera le contraire, ce que j'espère.

Après, il était donné dans le cahier des charges 5 mois pour faire ces études. 5 mois, ça nous amène à début d'année prochaine. Donc on est très très loin de la discussion qu'on va avoir là et vous allez comprendre pourquoi ça pose problèmes derrière. Ensuite, ça c'est un extrait de ce cahier des charges et là une fois de plus ça m'attriste un peu mais il y a toujours pas d'intérêt majeur pour ce qu'il se passe dans la ZPR on ne sait pas donc là on a dit qu'il y a des maisons individuelles, il y en a 3 sauf que dans les 3, il y en a une qui est de l'autre côté c'est-à-dire elle n'est pas dans le périmètre d'étude. Oh c'est un détail vous allez me dire mais c'est quand même important c'est-à-dire il y a plein de gens qui sont venus me voir et qui m'ont dit « Oh ce qu'on reproche au Maire, à l'équipe municipale c'est qu'il n'y a pas de projet. Bah moi je trouve qu'il y a des projets quand même ; Faire 23 hectares de vignes sur

Verrières le Buisson c'est un projet quand même. C'est tabler sur le fait que... *Applaudissements* ... le réchauffement climatique va quand même nous aider mais alors par contre passer espérer que cette maison là passe de l'autre côté-là c'est la dérive des continents sincèrement c'est regarder trop loin ... *Rires, Applaudissements* ... Alors en résumé pour pas dépasser de trop le temps, la description de qui s'impose à la commune, décrit dans le PLU, c'est la création de 517 emplois et puis la création de 1455 logements. C'est ça qui fait débat ce soir, c'est pas tout ce qui a été fait dans le PLU parce qu'il y a des choses convenablement faites ; personne vient ici, peut-être qu'il y a une personne ; personne vient discuter des trames vertes qui auraient été convenablement faites. Il ya des gens qui sont spécialistes, il y a un travail qui a été fait et qui a été bien fait. Simplement ces deux points, c'est majoritairement ce qui nous réunit ce soir. Alors la création des 517 emplois, c'est ce qu'on appelle un vœu pieux, vous savez on en parle puis on se rendort dessus. Et puis les 1455 logements, la vraie question c'est qu'on nous dit on a eu des accords partout vous avez vu même la Préfecture, la DDT, la Direction départementale des territoires elle nous a dit qu'elle donnait un avis favorable.

Allez rechercher l'avis, il doit être disponible sinon je pourrai vous l'envoyer. Sur l'avis il y a écrit un avis favorable sous réserve de construire les logements. Or, les logements ils doivent être construits dans les deux périmètres d'étude, les deux périmètres d'étude ils représentent à eux tous seuls de 48 à 62 % des logements prévus sur les 1455. Les résultats des études, ils seront pas connus avant plusieurs mois. Sincèrement ont va faire une concertation sur quoi. Ce qui pose problème c'est ça et on pourra en discuter que dans quelques mois. Alors on peut discuter peut-être d'autre chose mais sincèrement on discutera pas des deux points qui font qu'on s'est réunis ce soir. Alors ça empêche pas le débat sur d'autres points mais c'est quand même les deux points majeurs. Voilà c'est ce que je voulais dire ce soir et puis le résumé revient là, c'est comment faire une concertation sur aucune connaissance sur les projets qui doivent accueillir de 50 à 60 % des logements, c'est-à-dire que même si on tombait d'accord tous ensemble ce soir, on a le droit de rêver, eh bien il n'empêche que si on fait pas ça, la Préfecture elle arrêtera le PLU et on peut nous raconter tout ce qu'on veut, c'est ce qui est écrit dans l'avis qui a été émis par la Préfecture. Voilà après le ressenti global, vous l'avez au travers ce dessin qui résume à mon avis relativement bien ce que nous on vit. *Applaudissements...* Merci à tous. *Propos inaudibles...* Désolé vous n'avez pas le dessin mais ... Ces Messieurs, dès que vous aurez signé mes conclusions, nous pourrons démarrer les négociations. Excusez moi. Vous n'avez pas entendu ? Je vous le refais avec le micro. Ces Messieurs, dès que vous aurez signé mes conclusions, nous pourrons démarrer les négociations. C'est l'impression qu'on a. *Applaudissements*.

CLARISSE GIMAT

Bon alors, excusez moi. En résumé, simplement les questions qui ont été adressées directement aux élus ont été notées ici donc ils les ont sous les yeux. Vous allez avoir la présentation de la mairie et dans le temps de questions ils pourront reprendre ces questions parce qu'ils les gardent sous les yeux. Donc, les questions :

pourquoi réduire les zones à urbaniser, pourquoi 50 % des logements sociaux sont concentrés sur les PR et le secteur Foch et donc vous avez la question ajoutée, alors qu'il n'y a pas eu d'étude ? Pourquoi est ce qu'on demande une

densification des parcelles ? Une mixité sociale réussit implique 30 % de logements sociaux alors que dans certains endroits c'est beaucoup plus élevé que ça. Et enfin quels sont les critères de choix des terrains et les inventaires partagés des terrains sont ils disponibles et enfin l'enjeu de la création des 517 emplois et des 1455 logements tels qu'ils ont été décrits par M. LEMOINE.

Bon je crois que chacun des intervenants a pu exprimer en plus que 4 minutes son propos. Je vais maintenant laisser la parole à Mme CASAL DIT ESTEBAN pour alors pas pour répondre point par point mais là on vient de voir une présentation précise faite par les collectifs sur des zones avec des points précis qui ont été apportés. Les élus ont fait le choix, pas de vous représenter tout ce qui a été détaillé dans le HS PLU de VLB mais plutôt de prendre un petit distance pour présenter le constat et les lignes directes qui ont conduits à la version du PLU telle qu'elle a été soumise à l'enquête publique et qui peuvent servir de base à une réflexion commune telle qu'elle est proposée dans ce cycle de réunions.

INTERVENTION DE KARINE CASAL DIT ESTEBAN

Merci. Bonsoir à tous. Vous m'entendez ? Oui ? Alors nous avons fait le choix de commencer ces réunions de concertation par une réunion d'écoute et d'informations. Et afin que nous soyons tous au même niveau d'informations, je vous propose une présentation synthétique assez rapide de ce qui guide notre projet de révision du PLU.

La 1^{ère} question s'impose : une révision générale du PLU, pour quoi faire ? Notre PLU actuel date de 2003. Il a connu plusieurs modifications au cours de son existence et 2003 / 2018, ça fait 15 ans de vie, ce qui est plutôt long pour un PLU et il est donc urgent de le réviser. En effet durant cette période, d'importantes évolutions législatives ont modifié le régime général des PLU tant sur la forme que sur le fond. Les lois Grenelle 1 et 2 exigent par exemple que les PLU intègrent différentes prescriptions en matière d'environnement.

Moi aussi je suis un peu émue, excusez moi. La loi ALUR a elle notamment supprimé un certain nombre de règles, suppression des surfaces minimales des terrains, suppression du COS, et puis il y a cette fameuse loi SRU, renforcée par la loi DUFLOT qui sont venues intensifier la demande de création de logements sociaux pour les villes de +de 3500 habitants et vous savez que l'État nous demande effectivement d'avoir 25 % de logements sociaux sur notre commune d'ici à 2025. Si on ajoute à cela des documents supra communaux qui s'imposent à nous comme le Plan de Déplacement Urbain, le fameux SDRIF (Schéma Directeur de l'Île de France), tout semble aller dans le sens d'une demande de densification de notre commune.

Qu'en est-il dans la réalité ? Le service de l'urbanisme de la ville fait actuellement face à des demandes de plus en plus nombreuses de divisions parcellaires. Le tissu urbain de VLB est tel que jusqu'à présent sur une parcelle on trouve une maison et un jardin, alors une petite maison, une maison, une grande maison, un petit ou un grand jardin. Mais aujourd'hui avec la loi ALUR, sa suppression du COS, sa suppression des surfaces minimales des terrains, rien n'empêche plus de diviser son terrain. Une parcelle peut être divisée en deux voire en trois. Cela entraîne une multiplication des constructions, plus de voitures. Cela entraîne petit à petit une destruction d'îlots, de cœurs verts

de VLB, de notre environnement. Nous sommes donc face à une densification que l'on ne maîtrise pas. Et cela sans que l'on n'y puisse faire quoi que ce soit et c'est en train de changer l'identité de VLB.

Sans nouveau PLU le résultat est sans appel. Petit à petit, les outils qui nous permettaient de lutter contre un accroissement anarchique de notre ville avec des mutations profondes et non maîtrisées sont devenus inadaptés. Une question s'impose à nous. Que voulons-nous pour notre commune ? Une densification arbitraire ou une densification maîtrisée ?

Forte de ces constatations, la majorité municipale a donc lancé en 2015 une procédure de révision générale de notre PLU. Elle est d'ailleurs née d'une proposition inscrite dans notre programme municipal parce qu'il nous semblait à l'époque et il nous semble aujourd'hui toujours aussi important d'agir, de réfléchir pour le bien être et l'évolution de notre commune. Outre le respect du cadre légal pour conserver la maîtrise de notre politique territoriale et éviter des pénalités supplémentaires, ce qui nous guide dans ce projet de PLU ce sont deux choses essentielles :

- d'une part la protection de l'environnement pour faire de VLB une ville durable qui accompagne son développement et va au devant des besoins de sa population. Nous sommes d'accord une place importante est donnée au végétal à VLB. Mais c'est normal, c'est quasiment inscrit dans l'ADN de la commune avec comme toile de fond la forêt domaniale mais également nos parcs, nos jardins, nos arbres, des lieux aérés qui font que l'on se sent bien à VLB et que l'on a envie d'y rester, d'y venir ou d'y revenir.

- ce qui guide également notre révision de PLU c'est l'amélioration de notre cadre de vie, d'un esprit village, d'une identité partagée. Et qu'est ce qu'on entend par là ? Une ville à taille humaine, des habitants qui se croisent, qui participent à la vie de la commune, qui fréquentent ses commerces, ses écoles, ses équipements culturels et sportifs, ses entreprises. Mais c'est aussi une identité architecturale partagée avec beaucoup de maisons mais également des immeubles bien répartis dans l'ensemble de la commune, pas trop hauts.

Vous le savez, nous avons identifié dans notre première version cinq secteurs qui sont en capacité de recevoir de nouvelles constructions. Le boulevard du Mal Foch sur un emplacement stratégique, proche du centre-ville et des commodités urbaines avec une desserte par les transports en communs.

Ce bd urbain pourrait être requalifié en accueillant de nouveaux commerces, du logement des services.

La ZAE des PR, une zone d'un peu plus de 9 ha dont la superficie importante favoriserait la production de nouveaux logements tout en permettant à certaines entreprises compatibles avec de l'habitat d'y demeurer. Une cohabitation entreprises, habitat, commerces est envisageable et même souhaitée de façon à redynamiser ce secteur idéalement localisé en limite d'Antony à proximité de l'avenue Pompidou et de la Coulée verte.

La parcelle communale rue Léon Maugé, un espace vert actuellement assez peu qualitatif qui serait agrandi et réhabilité, modernisé et embelli en vue de satisfaire à différents usages avec la création d'un véritable espace récréatif et de convivialité, accessible à toutes les générations avec des jeux pour enfants et des agrées. Le reste de la parcelle serait utilisé pour la réalisation d'habitations bourgeoises comme le précise le legs.

La parcelle communale du Bua proche de l'Avenue Georges Pompidou sur le tracé du Paladin à proximité d'une école et d'une crèche. L'ancien terrain de foot a été identifié comme assez peu utilisé et proposé à la construction de logements tout en restituant une aire de jeux pour les enfants du secteur.

Les parcelles privées rue Gabriel Péri et rue Victor Hugo, une zone proche d'une des sorties de la ville desservie par les transports en commun, plusieurs commerces en façade entraînent des nuisances et la parcelle de la ferme Menoret, de l'ancienne ferme Menoret essentiellement occupée par des boxs pourrait être repensée pour accueillir du logement et des services.

La révision d'un PLU suit un processus réglementaire bien établi jalonné de réunions publiques pour en présenter les différentes phases d'avancement et nous avons respecté ces étapes.

Cette révision est assortie d'avis. Ceux des personnes publiques associées ; on les a rappelés État, région, département qui nous ont globalement compris et suivis en donnant des avis favorables à notre révision de PLU mais également de vos avis qui ont été recueillis par un CE présent à VLB en janvier et février dernier. Or le CE a dit non. En effet, l'enquête publique a révélé inquiétudes et mécontentements d'une partie de la population. La majorité municipale a alors pris le temps de la réflexion et a décidé ensemble de poursuivre la révision du PLU en prenant avec vous un nouveau temps d'écoute et de concertation.

En juillet dernier, nous avons fait paraître un numéro spécial qui rappelait le cadre général de la révision et posé les bases de nos propositions. Et pour reprendre avec vous les sujets qui vous semblent avoir été insuffisamment expliqués voire explicités, nous avons mis en place cette série de réunion afin de vous permettre de vous sentir mieux associés à ce projet de PLU. Voilà je vous les remets mais elles ont été plusieurs fois répétées.

Alors quels sont les atouts de notre projet de PLU ? En premier lieu, c'est accompagner un changement maîtrisé. Forts des constatations que je vous ai explicitées en avant propos, il nous faut protéger notre environnement, notre tissu pavillonnaire et notre proposition préserve 99.3 % des pavillons ; et de l'aveu même des services de l'État, nous avons un des PLU les plus protecteurs d'Ile de France.

Il nous faut également dynamiser le commerce de proximité en renforçant l'offre de commerces sur VLB et développer l'activité économique, la repenser pour l'adapter à la ville de demain et aux nouveaux besoins entrepreneuriaux.

Un autre des atouts de notre PLU est de chercher à favoriser le parcours résidentiel. Les nouvelles constructions permettront d'accueillir des populations nouvelles et notamment des familles.

Cela permettrait également à nos jeunes Verriérois de pouvoir faire le choix de rester sur Verrières quand ils quitteront le foyer familial. A la population vieillissant de quitter une maison devenue trop grande difficile à entretenir de se rapprocher des services, des moyens de transports et de rester auprès de ses enfants et petits enfants, de ses amis. Notre idée... *Réactions du public...* je ne crois pas que je vous ai interrompus excusez-moi, donc je vous demande juste de m'écouter jusqu'au bout et après effectivement on aura un temps d'échanges, on pourra tous se parler.

Notre idée c'est de pouvoir donner le choix aux Verriérois d'avoir un parcours résidentiel entièrement à Verrières ce qui est actuellement très difficile étant donné le prix des maisons et des terrains sur notre commune, la rareté des petites surfaces pour les appartements et la quasi absence de biens disponibles à la location.

Il nous faut également anticiper le développement urbain du Plateau de Saclay. Avec l'accueil des entreprises et des universités, la demande de logements des ingénieurs, des chercheurs va se renforcer ainsi que celle des étudiants à

la recherche de logements et certains dans des logements sociaux. Le panel nouveau contenu dans les futures constructions permettrait cet accueil.

Nous pouvons vous garantir que les propositions faites dans notre projet de PLU ont pris la mesure de ces changements à venir. Nos équipements publics seront mieux utilisés qu'ils ne le sont actuellement. Notre offre de commerces sera renforcée, nos parcours résidentiels rendus possibles.

Dans le cadre de la révision du PLU il nous a fallu réfléchir à la ville de demain et à de nouvelles constructions qui devront s'intégrer dans le paysage Verriérois. Nous devons pour ce faire imposer, au travers de ce PLU, un certain nombre de critères. Une architecture harmonieuse avec des constructions à hauteur modérée, des gabarits qui ne vont pas dénaturer l'environnement dans lequel ils vont s'installer, entourés de ceinture verte en retrait des limites parcellaires de façon à être le moins impactant possible pour les riverains alentour avec des bâtiments, de grosses maisons aux matériaux de qualité qui devront s'intégrer à nos façons de vivre.

De la même manière et de façon systématique, le stationnement a été pensé en souterrain ou à la parcelle pour ne pas empiéter sur le domaine public qui, nous sommes d'accords est déjà saturé.

Alors en conclusion, je vous dirai que réviser le PLU c'est concevoir la ville de demain, c'est développer une politique du futur en lien avec notre territoire, les villes alentour, notre communauté d'agglomération Paris Saclay et plus largement l'Ile de France. Notre commune doit continuer à être protectrice de notre cadre de vie mais protéger ce cadre de vie, ça ne veut pas dire le figer parce que notre ville doit poursuivre son évolution dans un cadre maîtrisé. Moderniser nos équipements, repenser nos infrastructures, offrir des logements pour tous selon son âge, ses besoins, ses moyens financiers, développer le commerce en diversifiant l'offre, vivifier le développement économique, repenser les modes de circulation, garder un équilibre entre développement urbain et espaces naturels, voilà les principes de base qui guident notre projet de PLU.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

CLARISSE GIMAT

Pendant la présentation des collectifs, merci beaucoup, pendant la présentation des collectifs, des questions ont été posées et elles ont été notées par Fanny sur ce tableau. Donc elles figureront parmi les questions qui seront posées aux élus par la suite. Peut-être que parmi vous d'autres personnes ont d'autres questions à poser. Alors on a pensé à un système qui permettrait à un maximum de personnes de noter ces questions. On va passer parmi vous et vous distribuer des post it et des stylos. Vous allez voir ici partout autour, vous allez voir qu'il y a des panneaux verts sur lesquels est écrit questions, observations et il y a un titre à chaque fois. Là bas le titre c'est OAP, puis suit Mobilité et Stationnements, Construction de logements privés et sociaux, Activité économique, emplois et commerces, les Périmètres d'Étude, Environnement, Cadre de vie Esprit village et Expression libre. Ce qu'on va vous proposer, c'est de prendre un temps, une demie heure pour noter l'ensemble des questions que vous avez sur le PLU, sur la

présentation qui vient d'être faite, sur ce que vous connaissez du PLU, des questions complémentaires de celles qui ont été posées par les associations. Si jamais certains d'entre vous ont le sentiment de manquer d'éléments, on a recollé le HS PLU en fond de salle là bas. L'idée c'est que chacun de vous pose des questions sur les thématiques qui lui semblent importantes ou sur les zones OAP ou sur les zones de PE et si une question a déjà été écrite et collée, il ne faut pas hésiter à remettre la même question si vous vous posez aussi cette question parce qu'à la fin, les 10 dernières minutes, Fanny et moi on passera et notre idée ça va être de re synthétiser les questions s'il y a 5 questions qui disent à peu près la même chose, on la réécrira sur un papier, sur une feuille A 4 qu'ensuite on donnera aux élus mais on les donnera dans l'ordre, on les priorisera en fonction du nombre de questions qui auront été posées et qui sont identiques. Donc s'il y a 5 fois la même question et qu'après il y a des questions qui seront un petit peu plus isolées, elles seront posées par la suite. Il est clair qu'on a qu'une demi heure de temps de réponse donc comme on l'a vu en début de réunion, si toutes les questions ne peuvent pas être posées, en phase deux, en début de phase deux, il est prévu qu'il y ait un temps où les élus puissent apporter des réponses sur les questions qui n'auront pas été répondues en cette phase un.

Intervention de KARINE CASAL DIT ESTEBAN

Je vous ai fait un résumé du PLU parce qu'effectivement tout le monde n'est pas forcément au même niveau d'information que vous. Donc là vous avez eu en fait une présentation du Projet de PLU tel qu'il existe actuellement. Donc rien n'est ficelé puisque je vous l'ai dit, l'idée c'est effectivement l'ouverture et la concertation. Par contre, la présentation que j'ai faite, c'est la proposition que nous avons actuellement et de façon à ce qu'elle puisse être partagée par l'ensemble des Verriérois qui se sont déplacés aujourd'hui. *Intervention du public inaudible*

CLARISSE GIMAT

OK. Oui. Alors là on vous a parlé des questions. Donc les questions vont être compilées, hiérarchisées et remises aux élus. Par contre, vous avez une colonne « observations ». Toutes les observations vont être recensées et remises aux élus à l'issue de cette réunion. Donc vous pouvez également ajouter des observations qui seront reprises. *Intervention du public inaudible.* Mme CASAL DIT ESTEBAN dit oui. Donc elles seront récupérées et tapées alors pour qu'elles puissent vous être transmises.

Intervention de KARINE CASAL DIT ESTEBAN

Excusez-moi. Il y aura de toute façon des comptes rendus qui vont être faits de nos réunions et bien sûr vous pourrez avoir accès aux comptes rendus et c'est pour ça que l'on a pris vos adresses mails etc. de façon à ce qu'on puisse être en lien avec vous. Ceux qui n'ont pas d'adresse mail, il y aura aussi possibilité d'aller sur le site de la Mairie. De toute façon il y aura toujours moyen de vous communiquer les CR.

CLARISSE GIMAT

Monsieur vous avez eu la possibilité de vous exprimer donc vos questions ont été vraiment partagées à tout le monde, les collectifs qui se sont exprimés peuvent poser leurs questions mais vos questions nous les avons entendues, nous en avons noté une partie. Donc c'est aussi pour donner la parole à tout le monde. Vous avez été seulement 4 à vous exprimer, c'est plus pour que les autres aient l'opportunité de le faire. Maintenant si on commence à répartir la parole, on va pas s'en sortir. On vous propose de commencer à poser des questions et dix minutes avant nous viendrons pour hiérarchiser et il y a des rafraichissements qui sont servis au fond de la salle si vous voulez prendre le temps de vous rafraichir avant de poser vos questions.

CLARISSE GIMAT

Alors les panneaux on les redonne. Vous avez ici pour les questions diverses et variées, les périmètres d'étude Foch et ZAE, et les OAP, les 3 OAP. Donc ça pour des questions plus spécifiques.

Alors, nous allons reprendre s'il vous plait. Alors désolée pour le temps mais il y a eu énormément, énormément de questions. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Par contre, ça a été très difficile pour nous de synthétiser. Donc là on a pris vraiment une ou deux questions essentielles par thématiques mais la mairie va recenser toutes les questions qui ont été prises et les récupérer. Vous direz un peu comment vous les ferez. Alors on va commencer par celles là. L'exercice est ardu, nous allons démarrer. Là nous allons avoir trente minutes de réponse des élus. Ah oui. *Propos inaudibles*. Très bonne idée. Parfait je vous laisse faire circuler le micro. D'accord alors le maire a dit qu'ils se présenteront en prenant la parole parce que c'est eux qui vont répondre thématique par thématique. Comme ça vous saurez même en charge de quel thème ils sont. Alors. Voilà. Donc effectivement là on va reprendre les questions des collectifs. Ensuite on a identifié une à deux grandes questions par thématique. On a essayé de faire au mieux. On s'excuse si c'est pas complètement représentatif. Donc comme je le disais, la mairie va reprendre et compiler toutes les questions qui ont été posées pour pouvoir les traiter et au début de la prochaine réunion, ils feront une synthèse des réponses. *Propos inaudibles*. Non non pas celle de samedi. Non c'est vraiment dense. Donc ça veut dire qu'ils ont besoin de temps pour y répondre, soyons réalistes. *Propos inaudibles*. Théoriquement. On imagine. Alors bon on a été surpris, agréablement surpris par la diversité des questions. Là on va reprendre les questions des collectifs. C'est monsieur le maire qui va répartir la parole entre les différents adjoints en charge des secteurs.

Donc la première question : Pourquoi en préambule du PLU même réduire les zones à urbaniser ?

INTERVENTION THOMAS JOLY

Alors là je passe le micro au Cabinet Urballiance et je vous demande à tous les deux de vous présenter très rapidement.

INTERVENTION CABINET URBALLIANCE

Vous m'entendez ? Bon très bien. Donc Jean-Christophe MONET du Cabinet Urballiance, en charge de l'élaboration du PLU et mon associée Mme Axelle MABRU du même cabinet. Donc sur la question concernant les zones à urbaniser alors il y avait effectivement 15 hectares de zone à urbaniser en 2003 donc date d'approbation de votre PLU mais nous n'avons pas volontairement retiré ces 15 hectares de zone à urbaniser, permettant une urbanisation sur d'autres sites. En fait, ce qu'il s'est passé très précisément c'est que sur ces 15,12 hectares très précisément, déjà 5,25 hectares ont été urbanisés avec la ZAC des Justices. Donc en 2003, c'était vierge, aujourd'hui ça ne l'est plus.

Donc sur les 15,12 il faut en enlever 5,25. Il faut également enlever 3,62 hectares qui étaient destinés au collège au niveau au niveau de la ZAC des Justices.

Donc ça fait déjà un peu plus de 8 hectares. Il y a ensuite 4,95 hectares au niveau de la rue de Paris, qui jouxtent la rivière de la Bièvre et là ce n'est pas la commune qui a décidé de les retirer, c'est le SAGE, document supra communal, qui a déclaré qu'il s'agissait d'une zone humide et qu'il fallait la protéger. Donc c'est 4,95 hectares. Donc il reste 2 secteurs. Un de 0,98 et un de 0,32. Alors sur les 0,98 hectares, là en fait il s'agit de la lisière de bois. Donc tout ce qui colle à la forêt, à la forêt domaniale de VLB, il faut laisser un espace qui nous a été demandé par la Direction Des Territoires et qui fait au total 0,98 ha qui étaient donc anciennement de la zone à urbaniser. Donc au final, sur les 15,12 ha il reste à la commune au niveau de zones à urbaniser 0,32 ha. Donc c'est pas du tout 15 hectares qui disparaissent, on va dire, volontairement.

CLARISSE GIMAT

Madame dit qu'il y a 28 hectares qui étaient censés être à urbaniser et qu'ils en ont retiré 15, c'est ça ? *Propos inaudibles.*

CABINET URBALLIANCE

Il y avait en 2003, parce qu'on est obligés de prendre les tableaux des surfaces de votre dernier PLU, c'est-à-dire les surfaces officielles. Il y avait dans votre dernier PLU 15,12 ha de zone à urbaniser. Il en reste aujourd'hui. Donc de zones à U vierges à l'époque et que l'on pouvait urbaniser. Avec le décompte que je viens de vous faire, il en reste aujourd'hui 0,32. Donc il n'y a pas 15 hectares de zone à urbaniser qui ont été on va dire rendues à l'espace naturel. Il y a effectivement une grande zone qui a été rendue à l'espace naturel qui fait presque 5 hectares, 4,95 très

exactement parce que le SAGE a déclaré qu'il s'agissait d'une zone humide et que là on ne peut pas construire. Mais là, à part cette grande zone tout le reste est déjà construit notamment avec les Justices. *Intervention du public inaudible*. Non, non. Les zones agricoles, je vous assure que non. Les zones agricoles de toute façon elles sont inconstructibles. Les zones agricoles en fait, il n'y en avait pas. Donc elles ont été sorties de la zone N. Elles étaient en zone naturelle donc une zone complètement inconstructible et elles ont été classées en zone agricole pour leur donner une vocation particulière. Mais en fait entre guillemets, j'allais dire de la zone N ou de la zone A, c'est blanc bonnet et bonnet blanc. Simplement on va dire qu'il y a une affectation du sol qui est différente mais que de toute façon ne concerne nullement la construction. Par contre au niveau des zones à urbaniser entre le PLU de 2003 et le PLU arrêté dans votre dernier PLU en 2018, il y a 15 ha de zone à urbaniser et pas du tout 28. Il n'y a pas 28 ha de moins. *Intervention du public inaudible*

CLARISSE GIMAT

Bon, voilà il y a des argumentations sur les chiffres. On va peut-être passer à la question suivante et on vous laissera aller en discuter ultérieurement. La question suivante c'était : Pourquoi 60 % des logements sont concentrés sur 2 zones à savoir les PR et la zone Foch ? *Intervention du public inaudible*. Alors en ajoutant sans étude de faisabilité faite au préalable. Ce sont les deux zones sur lesquelles il n'y a pas d'étude de faisabilité qui ont été diffusées. *Propos inaudibles*. Oui oui. Alors je recommence du coup la question : Pourquoi 60 % des logements sont concentrés sur 2 zones à savoir les PR et la zone Foch sachant qu'il n'y a pas eu d'études au préalable qui ont été faites sur cette zone et vous aviez ajouté en question mais on peut peut-être le mettre en commentaire à côté sachant qu'une mixité sociale réussie nécessite 30 % de logements sociaux dans une zone. On peut peut être englober ça dans la question. C'est différent. Bon on reste sur la question initiale.

CABINET URBALLIANCE

Bon ce qui peut être important de noter et peut-être de ré expliquer c'est le but. Voilà le but d'une servitude de périmètre d'étude et pourquoi sur deux sites on a mis ces servitudes de périmètre d'étude. Alors comme le nom l'indique Périmètre d'Etude, c'est donner la capacité à la commune de se donner le temps de réflexion sur un site qui a une capacité de mutation ou d'évolution. Donc il y a une servitude avec un périmètre défini comme vous avez pu le voir dans le plan de zonage et qui est explicité dans le rapport de présentation sur évidemment avenue Foch et sur la ZAE des Petits Ruisseaux pour figer les droits de construction sur ce périmètre pendant 5 ans uniquement 5 ans, ce qui permet à la commune pendant ces 5 années de mener les études pour voir si ce périmètre est mutable ou pas et quels projets on peut envisager. Au bout de 5 ans si par exemple la commune estime, après les études à avoir été réalisées, elle estime que le projet n'est pas intéressant, le périmètre tombe, le droit de construction sur ces zones redevient normal et ça s'applique par rapport à la zone. Ce qui est important de souligner pourquoi nous avons mis des périmètres d'étude et pourquoi nous n'allons pas retravailler le zonage. C'est parce que la réflexion, justement

n'est pas assez avancée, que pour l'instant la commune ne sait pas encore précisément ce qu'elle souhaite sur ces deux secteurs en dehors évidemment d'un principe de logements et d'objectif de constructions. Laissez-moi terminer s'il vous plaît.

C'est qu'au niveau entre votre PLU actuel et le PLU arrêté vous pouvez vous rendre compte que le zonage n'a absolument pas évolué. On est en zone d'activités sur les Petits Ruisseaux, donc on ne peut rien faire et on est en zone haché mixte d'habitations essentiellement pavillonnaires. Ca veut dire que quand le périmètre tombera étude et pas étude on ne pourra pas construire du collectif sur l'avenue Foch parce que le règlement actuel de la zone UH est du pavillonnaire donc c'est limité et on ne pourra pas construire de zone d'habitations sur la zone d'activités parce que la ZA est en UI et que l'habitation est interdite.

Ce qui faudra automatiquement faire si la commune a l'intention, après avoir mené ses études, après avoir débattu avec vous, après avoir exposé le projet, concerté, faire évoluer le projet en fonction aussi de vos réflexions, si la commune souhaite s'engager dans ce projet de constructions, sur l'un, sur l'autre ou sur les deux, il va falloir passer par une modification de PLU pour faire évoluer le zonage parce que ce zonage là ne permet en aucun cas l'aménagement de, on va dire à peu près une centaine de logements comme ça a été exposé dans les objectifs de construction ou de 500 logements sur la ZAE. Cela veut dire qu'il y aura un second processus de concertation en sus des études menées pour ce périmètre d'étude qui est une modification de PLU donc une enquête publique comme vous avez pu la connaître pour le PLU actuel et donc également une participation et une réaction de vous pour réagir de nouveau sur un éventuel projet. Donc avec ce PLU, et ça nous le répétons, techniquement.

Nous, nous nous posons sur la partie technique. Techniquement aujourd'hui il n'est pas possible de construire les constructions que nous mettons en objectif de constructions puisque le zonage est maintenu tel quel. A savoir également que ce périmètre d'étude a une durée de vie de 5 ans mais que la commune a la main dessus si demain elle décide de le supprimer parce qu'elle estime qu'en fait ce n'est pas intéressant elle a le droit de le supprimer avant les 5 ans en faisant une délibération auprès du Conseil Municipal. Donc ça c'est quelque chose de très très important et c'est bien pour ça qu'il y a une différence entre les sites d'OAP et les sites de périmètre d'étude parce que les sites d'OAP c'est tout de suite constructible, le zonage le permet, il n'y a pas de terrain gelé alors que sur les sites de servitude aujourd'hui vous ne pouvez pas construire. Par contre, pour ne pas léser les occupants actuels il est écrit dans le règlement sur chacune des zones concernées par ce périmètre d'étude que des extensions sont possibles et des surfaces de m² sont indiquées pour chaque secteur en fonction des constructions qui seraient envisagées si la personne veut faire une annexe, un garage ou une extension de son pavillon ou même d'une activité, ce qui d'ailleurs a été le cas je crois récemment. Voilà sur la zone d'activité des Petits Ruisseaux le maire en fait a la main sur cette servitude il peut quand même décider la construction. Il peut l'autoriser. Voilà ma réponse.

INTERVENTION KARINE CASAL DIT ESTEBAN

Juste parce que je pense que derrière cette question il y a la question aussi que M. LEMOINE posait sur la ZAE des Petits Ruisseaux sur les problématiques de faisabilité des constructions en fait sur ces zones, pourquoi effectivement

on lance des études là maintenant ? Parce qu'on a un certain nombre de choses à vérifier. Les études de faisabilité en fait on les a, on a 4 études qui ont déjà été faites et donc on n'a pas de problématique autour de la faisabilité sauf que ces études commencent à être anciennes et donc on a besoin d'un certain nombre de précisions et on a surtout besoin d'avoir des chiffres plus récents. Monsieur LEMOINE a rappelé les problématiques sur les chiffres. Donc c'est ça effectivement qu'on est en train d'aller chercher mais sur les problématiques de faisabilité, il n'y en a pas.

CLARISSE GIMAT



Alors on passe à la question suivante sur la mixité sociale réussie

CABINET URBALLIANCE

C'est proportionnel aussi par rapport à la surface des terrains sur les sites d'OAP vous êtes sur des sites assez restreints qui font entre 2 000 et 4 000 m² en fonction des terrains ; vous êtes dans un environnement pavillonnaire donc la volonté c'était qu'il y ait une densification très maîtrisée et très mesurée pour qu'elle s'intègre au mieux au tissu pavillonnaire environnant et pas de créer un nombre conséquent et donc on a mis des ratios assez bas alors que sur les secteurs du boulevard Foch et sur la ZAE des Petits Ruisseaux, on est sur des périmètres beaucoup plus importants et donc ça permet d'envisager une densification plus conséquente, également aussi par rapport à l'environnement. *Intervention du public inaudible*

CLARISSE GIMAT

La question : est ce que R + 5 c'est bas ? Alors madame demande si 5 étages c'est bas pour est ce que ce serait prévu au Bua ? et sur Victor Hugo ? *Intervention du public inaudible*

INTERVENTION BUA

Donc c'est dans le dossier d'enquête publique là de présentation complémentaire au projet de PLU dans le quartier du Bua, l'opération envisagée pourrait engendrer la création d'immeubles d'habitations au maximum en R + 3 plus C ou R+3+A et l'aménagement d'un square public, page 10. Ca fait donc 5 niveaux.

INTERVENTION KARINE CASAL DIT ESTEBAN

Non non. R + 3, ça fait pas 5 niveaux, 5 niveaux, c'est R + 5. Non non non. Alors c'est de toute façon vous l'avez dit c'est au maximum. En fait on est obligé aussi d'écrire un certain nombre de choses, un certain nombre de règles

donc quand il y a écrit maximum c'est effectivement jusque là que l'on peut aller. Encore une fois la concertation, elle sert à ça. Donc si on vous dit le maximum, on peut aussi réfléchir à quelque chose de plus modéré ensemble.

Intervention du public inaudible

CLARISSE GIMAT



Bon on continue. La question de la mixité sociale réussit qui nécessite 30 % de logement social par zone. Donc là ça revient à la question de créer 5 zones identifiées, pourquoi ne pas diversifier davantage, ne pas disperser davantage.

Intervention du public inaudible

THOMAS JOLY

On répond pas à chacune des questions. On va apporter des réponses à chaque fois des questions qui ont été posées.

CLARISSE GIMAT

On continue. Donc la mixité sociale, on reprend la question. Qui est ce qui répond ?

Propos inaudibles

Oui là madame cette question. Du coup on a entendu mais elles ont été écrites sur les tableaux, on va y repasser. Mais là il faut qu'on avance sur ces questions là. Vous pouvez la répéter ? *Propos inaudibles*. Vous parlez de la faisabilité des études ? *Propos inaudibles*. Donc, les études de faisabilité.

INTERVENTION CAROLINE FOUCAULT

Bonsoir, Caroline Foucault, 1^{ère} adjoint au maire. Je m'occupe des marchés publics entre autres. Oui comme Monsieur j'allais dire Philippe, j'ai retenu que Philippe ... LEMOINE, excusez-moi. Comme Monsieur LEMOINE l'a dit, il y a eu un marché qui a été lancé le 12 juillet avec deux lots. Un pour la zone Foch et un pour la zone des Petits Ruisseaux. On est en cours d'attribution et c'est pour ça qu'on peut pas en parler puisqu'avant de faire des attributions, il faut qu'on dise aux autres cabinets qui ont répondu qu'ils ne sont pas pris. Donc aujourd'hui nous ne pouvons pas encore tant que monsieur le maire n'a pas signé les lettres d'attributions vous dire quels cabinets vont étudier ces deux zones *Intervention du public inaudible* et pourquoi faisabilité ?

Parce que ... voilà comme dit monsieur le maire c'est le nom générique. Les marchés publics répondent à un vocabulaire spécifique et dans ce domaine nous souhaitons que des cabinets s'intéressent à notre marché public qui a été lancé à une date qui n'était pas forcément favorable il est vrai/ mais le temps de monter le cahier des charges de le remplir de tout ce que vous nous aviez apporté dans toutes les concertations que nous avons eu en amont et je ne reprendrais pas voilà parce que ça risque d'être long, toutes les réunions individuelles et collectives que nous avons eues.

Nous avons rempli ce cahier des charges avec tout ce que vous nous avez donné plus tous les renseignements qu'il nous fallait pour répondre à l'État. Donc il est en cours. Il est vrai qu'il est après l'approbation, que les entreprises auront 5 mois pour nous répondre ; que nous aurons certainement des informations au fur et à mesure lesquelles, je ne peux pas vous le dire puisque le marché n'est pas encore attribué et que le fait d'avoir cette concertation sur 3 mois, c'est-à-dire que nous avons 2 réunions en septembre, 2 en octobre et une synthèse en novembre, nous espérons pouvoir par rapport à toutes les questions que vous êtes en train de nous poser aujourd'hui hier, pouvoir répondre à un maximum de choses grâce aux informations que nous réussirons à avoir. Et donc plus vous nous poserez des questions, plus vous viendrez vers nous et même je suis désolée pour ceux qui répètent depuis des mois et des mois mais aujourd'hui l'essentiel c'est que tout le monde puisse nous poser sa question parce que l'important c'est que toute la population nous parle et donc ce marché. Excusez-moi ! Ce marché a été fait en deux lots et nous attendons et nous vous dirons quel cabinet est attributaire quand la loi nous le permettra. Merci.

CLARISSE GIMAT

Alors la question suivante, sur la mixité sociale et le fait d'avoir choisi 5 zones en particulier plutôt que de répartir davantage dans la ville ?

CABINET URBALLIANCE

Sur la mixité sociale, il y a deux grandes difficultés dans la réalisation d'un PLU. La première en Ile de France bien sûr c'est répondre aux objectifs de la loi Duflot qui amène le taux à 25 %. Peu de commune arrivent à avoir ce taux et l'objectif il est quand même à hauteur de 2025. Donc on a voilà une grosse contrainte là-dessus. La deuxième, c'est le SDRIF, donc vous connaissez tous, qui impose des objectifs de construction. Donc le PLU doit montrer qu'il répond à ces deux attentes là et on a le poids de l'État et de la région qui sont des personnes publiques associées qui sont là tout le temps de l'élaboration du PLU et qui veillent à ce que leurs prérogatives, leurs orientations soient respectées.

Alors sur Verrières a été fait le choix, je vous le rappelle, vous avez 70 % de votre espace qui est de l'habitat pavillonnaire, ce qui fait qu'on a un cadre environnemental assez extraordinaire et que en sus de ça on a un espace d'habitat qui n'est pas majoritaire au niveau de l'occupation du sol puisque c'est le massif forestier qui occupe la moitié du territoire. Et comme le disait tout à l'heure Jean-Christophe on n'a pas de zone à urbaniser sur votre territoire, les zones, les quelques zones à urbaniser qui restaient ont été normalement urbanisées depuis les 10 dernières années, notamment par rapport à la ZAC des Justices mais aussi on a des zones à urbaniser qui ont rebasculé en zones naturelles comme vous l'expliquait tout à l'heure Jean-Christophe, parce que vous êtes aussi dans un environnement extraordinaire entre le massif boisé et la vallée de la Bièvre ; ce qui fait que ça a un impact puisqu'on est dans une volonté nationale et régionale de protéger ces secteurs là, de ne pas y toucher, donc ça veut que l'État nous demande de densifier votre espace urbain qui n'est pas si important que ça. Quid de ça ? Pourquoi je vous parle de tout ça ? Parce que comment densifier un tissu pavillonnaire si on veut, et ça a été la philosophie que la municipalité nous a demandé de suivre et de travailler notamment c'est expliqué dans votre PADD ; comment préserver au maximum votre tissu pavillonnaire en respectant les objectifs de 15 % donc comme vous le disiez tout à l'heure parce que vous connaissez très bien le dossier, ça fait pratiquement 1500 logements et répondre à ces 25 % de logements sociaux et vous êtes à 18. Quid de ça ? Que fait-on ? Il y a eu un choix qui a été porté sur un certain nombre de secteurs qui n'étaient pas denses, qui étaient potentiellement mutables et il y a eu également un choix, enfin plus qu'un choix, c'est aussi une forte contrainte de par l'État qui veille à ça ; que dans les opérations que la ville souhaite porter il y ait un certain nombre de logements sociaux pour rattraper, si je peux me permettre, le retard que vous avez par rapport à ces 25 %. Donc c'est pour ça que l'État a veillé très clairement que dans le dossier des OAP nous mettions un chiffre et nous avons travaillé et nous avons bataillé fortement avec eux parce qu'ils voulaient qu'on mette des chiffres plus élevés mais nous avons mis donc à minima enfin la commune a mis 40 % mais parfois l'État exigeait plus, on a demandé voilà ça a été un gros travail d'explication du tissu dans lequel la commune s'inscrivait et puis on est de facto au-delà de 30 % parce que si on met 30 % on n'arrive pas à répondre à vos objectifs de logements sociaux et il faut bien noter, il y a deux éléments très importants : au niveau du SDRIF, vous avez un encadrement qui vous oblige à montrer, à montrer que votre PLU permet la réalisation de ces fameux 1500 logements et de ces fameux emplois puisque le SDRIF pense à une mixité fonctionnelle donc elle demande qu'il y ait tant une croissance d'habitat mais également une croissance économique, d'où ce chiffre là. Laissez-moi terminer s'il vous plait, laissez-moi terminer. Le SDRIF demande, on doit montrer que le PLU répond à ça à travers le règlement du PLU, à travers des sites de projets et notamment au niveau de ces emplois, évidemment que la commune ne peut pas créer 500 emplois mais au niveau du règlement du PLU nous avons montré qu'on pouvait accueillir sur un ensemble de zones urbaines une mixité à la fois de l'habitat, à la fois du bureau, à la fois de l'artisanat qui n'étaient pas contraints qui étaient encadrés réglementairement pour pas que ça crée de nuisances puisque l'artisanat ça peut poser des problèmes surtout dans un cadre pavillonnaire dans lequel vous êtes mais voilà il a fallu montrer que le règlement permettait l'accueil potentiel d'activités, ça veut dire qu'on n'est pas obligés de les faire, c'est un accueil potentiel, c'est très important parce qu'il y a une grosse nuance, une grande nuance là-dessus.

Donc ça c'est un 1^{er} point. Le 2^e point qui est par contre beaucoup plus contraignant c'est que les logements sociaux vous êtes obligés de les faire et il faut montrer dans le PLU que vos projets tendent à atteindre ces 25 % parce que vous avez des contrats triennaux qui n'ont rien à voir avec le PLU et si jamais vous ne répondez pas aux objectifs que vous vous êtes fixés dans les contrats triennaux, l'État prend la main. C'est l'État qui va décider précisément où elle va, après c'est un choix, elle va décider où elle va implanter les logements sociaux, vous n'avez plus la main puisque c'est elle qui a les DIA et c'est elle qui décide où le droit de préemption où elle implante, où elle veut et sachez que l'État n'ait pas à promouvoir le tissu pavillonnaire, c'est très compliqué et on se bat avec eux et pas que sur votre commune pour le préserver et autre chose, c'est elle qui décide du pourcentage de logements sociaux dans le programme. Donc si elle veut, elle peut faire un programme de 100 % et c'est elle qui décide du type de logements sociaux. Des PLAI... Après le PLU c'est la toute la difficulté, c'est de montrer que les règles qui sont proposées dans les différentes zones tendent à répondre au maximum de ces attentes et de l'État et de la région et ça c'est un exercice qui est très difficile si on veut protéger le tissu pavillonnaire et ça c'est très important entre le PLU actuel, qui est encore en cours et le PLU qui a été arrêté.

L'ensemble de ce tissu pavillonnaire qui est zoné en zone UH a été maintenu entièrement en dehors des zones portées sur les OAP. Bon. Les chiffres sont là et pareil on a réussi aussi l'État a demandé à un moment dans le règlement des zones UH que pour toutes opérations de logements ont ait un minimum de logements sociaux, la ville s'est battue et a réussi à refuser cette proposition, à condition qu'elle maintenait les objectifs sur les sites, notamment les OAP. Donc il faut savoir et ça je comprends aussi votre frustration c'est que nous avons des partenaires associés qui ont des exigences qui nous sont imposées et la marge de manœuvre en Ile de France, croyez-moi, est très très réduite et c'est très compliqué. Parce que les communes veulent préserver leur tissu pavillonnaire et les habitants et c'est tout à fait normal puisqu'on a un cadre de vie exceptionnel mais l'État lui veut densifier. Donc après il faut trouver le juste équilibre pour répondre à l'ensemble de ces attentes.

CLARISSE GIMAT

Alors je vous propose qu'on... Là on a passé très longtemps sur les questions des collectifs. *Intervention du public inaudible*. Tout le monde... On ne va pas pouvoir répondre aux questions des habitants, je suis désolée mais... *Intervention du public inaudible*. Ils répondent sur des questions techniques. Oui ils répondent sur des questions techniques. Je vous propose s'il vous plait, il nous reste vraiment peu de temps. Si vous avez posé des questions, qu'on n'a pas le temps d'y répondre, c'est vraiment dommage. La question sur les mobilités et les stationnements, c'est une thématique qui a recueilli énormément de questions. Je vous pose la première question qui était : Comment gérer les flux de circulation avec une augmentation des logements donc des véhicules ? Notamment aux sorties et entrées de VLB qui sont déjà saturés. C'est une question qui est sortie à de nombreuses reprises.

INTERVENTION DE ROZENN BOULER

Bonsoir, je suis Rozenn Bouler et je suis élue au logement et je vais m'occuper pour ce PLU aussi de la circulation et du stationnement. C'est une question que l'on a déjà vue, posée et étudiée à plusieurs reprises et comme vous le constatez sur l'ensemble de la région parisienne la circulation est très difficile. Il faut savoir que sur Verrières on a le taux de véhicules le plus élevé de la région qui est de 2,7 par foyer. Donc vous imaginez bien que les embouteillages qu'il y a en sortie des villes, c'est pas forcément des Massicois qui passent par Verrières pour aller rejoindre l'A 86, sauf qu'ils passent par Pompidou, je suis d'accord mais il y a aussi beaucoup de Verriérois qui partent travailler à l'extérieur par l'ensemble des voies qui sortent de Verrières. Donc vous avez l'A 86, vous avez Amblainvilliers et vous avez aussi la sortie qui se fait sur le pont de pierre. Donc vous avez ces zones là qui ont été déjà identifiées sur l'A86, vous le savez comme moi, ce n'est pas sur le territoire de VLB donc qu'est ce qu'on peut faire, si vous avez des idées, moi je veux bien. Il y a la sortie de Sophie Barat et vous l'avez tous constaté je pense que les photos que l'on a vue tout à l'heure sur les embouteillages à cet endroit là c'est en général le matin à l'heure où tout le monde dépose les enfants à Sophie Barat. Ça a été extrêmement accentué depuis début septembre puisque les horaires de Sophie Barat ont été modifiés donc ça correspond plus aux horaires des gens qui partent aussi au bureau. C'est 8h15 au lieu de 8h45 et vous avez aussi l'incidence actuellement qui va durer un moment puisqu'il y a la construction du tram sur toute la Butte Rouge et donc toutes les personnes au lieu de passer par la Butte Rouge ré accèdent par l'A86. Donc au niveau de la circulation, je vois pas comment on peut fluidifier sinon avoir moins de véhicules. Alors, il y a les transports ... *Intervention du public inaudible*. Il y a effectivement des bus qui emmènent vers le RER, qui emmènent vers Antony, qui emmènent vers Massy, vers Palaiseau, vers Verrières, vers Igny donc il y a différents RER aujourd'hui qui existent, il y a la ligne 13, il y a la ligne 8, il y a quand même un certain nombre d'accès qui peuvent être faits. Ensuite, au niveau du stationnement, l'ensemble des programmes que nous allons avoir comprendront des stationnements en souterrain et identiques aussi sur le parcellaire puisqu'il y aura du stationnement à la parcelle. Maintenant, il est bien évident que la densification et aujourd'hui le nombre de véhicules qu'il y a à VLB va nécessiter un réaménagement de la circulation dans l'ensemble des rues de VLB et du stationnement dans l'ensemble des rues de VLB. Donc cela va aussi une fois que le PLU sera validé va engendrer des discussions avec vous par secteur, par globalité aussi sur VLB pour essayer de voir comment on peut améliorer le système. Maintenant, je serai à votre écoute pour en discuter dès que nous aurons passé cette phase d'écoute.

CLARISSE GIMAT

Merci. Donc on passe à la thématique suivante. Alors, avant de passer à la question suivante, il y avait la question sur les places de parking qui avait été posée plusieurs fois ; le nombre de places de parking par logement, sachant qu'il a été évoqué qu'il y en aurait plus que 0,5 par foyer en réalité.

INTERVENTION URBALLIANCE

Alors pareil comme je vous le disais. On en revient à la même problématique de grosses contraintes, c'est-à-dire qu'un PLU c'est encadré par de nombreux documents supra communaux, vous avez la liste d'ailleurs dans le rapport de présentation. Le SDRIF c'est le plus important pour la densification mais il y en a un autre qui aussi s'impose à vous c'est le plan urbain de déplacements de la région Ile de France (PDUiF). Et le PDUiF qui lui a une philosophie bien particulière, il veut qu'on utilise moins la voiture, plus les transports en commun et donc décide, c'est la région qui décide, c'est la région qui vote et qui s'impose à la commune, c'est toujours la même histoire, et qui définit précisément le nombre de places de stationnement qu'on peut faire par logement en fonction du taux de motorisation de votre commune. Alors il y a cette contrainte là ; le taux de motorisation est calculé. Ça donne le nombre de places limitées qu'on peut de facto mettre au maximum, donc on est au taquet, si c'est un ou si c'est deux, on ne pourra aller au-delà sinon le PDUiF nous donnera pas son avis favorable et l'on ne pourra pas approuver le PLU et il y a deux autres contraintes importantes qui sont liées elles au code de l'urbanisme, c'est par rapport au logement social, c'est-à-dire qu'on ne peut imposer qu'au maximum, grand maximum, une place par logement social et je suis tout à fait d'accord, on se bat en permanence avec eux mais sachez que c'est leur philosophie, on est tout à fait conscients du problème, toutes les communes ont ce problème là mais elle refuse de l'entendre, elle refuse et on ne peut pas mettre des places de stationnement supérieures. Quand on essaie de les mettre, on est de facto retoqués au moment de l'arrêt et de la consultation. Les personnes publiques associées ont 3 mois pour consulter le dossier. Les avis sont ensuite transmis à l'enquête publique. Vous avez pu les consulter et dès qu'on ne respecte pas leur norme, elles demandent que le règlement soit corrigé. Et là-dessus, c'est vrai qu'il n'y a pas la main. *Intervention du public inaudible. Pardon ? Intervention du public inaudible.*

CLARISSE GIMAT

Donc si tout le monde n'a pas entendu, la dame disait, voilà pour les personnes derrière que si la loi est incohérente alors il faut trouver des solutions ensemble, ce qu'ont approuvé les élus. On va passer à une autre question qui donc là on est toujours parmi les questions qu'il y a sur les panneaux. Sur la thématique CLPS, il y a une question qui a été posée de nombreuses fois qui concernait le Moulin de Grais. Pourriez-vous nous donner des informations sur ce projet ?

Intervention du public inaudible.

KARINE CASAL DIT ESTEBAN

Alors c'est sur la résidence de Grais c'est ça ? Alors effectivement, on a d'autres pistes, on va dire actuellement à l'étude depuis en fait le début de la révision de notre PLU. Il y a d'autres propositions qui ont vu le jour qui pourront peut être nous permettre de faire descendre la pression sur les 5 secteurs de projet qui avaient été identifiés et donc EMMAUS HABITAT a effectivement le projet de réhabiliter la résidence et si vous connaissez un petit peu cette résidence vous avez dû voir les échafaudages se mettre en place puisqu'il y a toute une réhabilitation de la résidence qui est en cours et il y a une réflexion de la part d'EMMAUS HABITAT sur la densification d'une partie de sa parcelle, donc construction de logements sociaux et en même temps destruction d'une des grandes barres, qui ne sont pas d'une qualité architecturale folle.

Donc l'idée c'est effectivement de requalifier une partie de cette résidence en détruisant une des grandes barres et en reconstruisant des petits collectifs de façon à avoir quelque chose là aussi, c'est ce que je vous disais là aussi dans la présentation, des hauteurs modérées qui s'adaptent peut être plus et mieux à notre territoire et donc il y aurait, mais là vraiment on n'a pas encore finalisé, on ne sait pas encore tout ce qu'EMMAUS HABITAT veut faire, donc je parle avec beaucoup de guillemets mais c'est effectivement une densification à hauteur de 50 logements sur la parcelle d'EMMAUS HABITAT. On n'est pas actif dans tout cela, on accompagne EMMAUS HABITAT, comme on accompagne tous les bailleurs qui sont présents sur la ville mais voilà ce que je peux vous dire sur le projet sur la résidence de Grais.

Intervention du public inaudible.

CLARISSE GIMAT

Là, je peux juste répéter la question pour que tout le monde l'entende ?

Y a-t-il un inventaire du foncier disponible sur la commune ?

Le Monsieur évoque une parcelle de 10 000 m² au centre de Verrières et demande quel est le projet à ce sujet ? Et s'il vous plaît après on essaye de poser au moins une question par thématique pour que le travail que vous avez fait puisse être utilisé.

KARINE CASAL DIT ESTEBAN

Alors la parcelle Dieudonné a été identifiée comme étant potentiellement constructible parce qu'effectivement c'est une très grande zone qui est assez peu utilisée on va dire. L'État en fait nous demande et vous avez du le voir dans le rapport du commissaire enquêteur, l'État et le CE effectivement nous recommandent de mettre une OAP là aussi sur la parcelle Dieudonné, je vous l'ai pas montré parce que ce n'est pas ce qui existe dans le projet tel qu'il est

actuellement à l'œuvre. C'est vrai que voilà c'est quelque chose auquel on réfléchit parce qu'on a là vraiment quelque chose à encadrer. On a une très grande parcelle qui pourrait être effectivement densifiée de façon importante et une très grosse problématique qui est la rue Jean Jaurès qui est une rue à sens unique sur une très grande partie ; qui va avoir du mal à supporter énormément de véhicules et donc là on est en train de réfléchir à ce que l'on va pouvoir écrire de façon à organiser là aussi les choses.

Intervention du public inaudible.



CLARISSE GIMAT

Il y a eu parmi les nombreuses questions et puis ça reprend aussi des questions qui avaient été posées par M. LEMOINE sur la question de la création des emplois ; comment pensez-vous créer les emplois attendus ?

CABINET URBALLIANCE

J'apporterai juste une petite précision là-dessus. C'est que dans le diagnostic territorial, il a été montré qu'entre 2005 et 2015, il y a eu création de 60 % d'emplois avec les chiffres INSEE très précis, 644 à 1052. Donc, on a plus de 408 emplois qui ont été créés en 10 ans et le PLU en demande donc un peu plus de 500 en 16 ans puisque c'est 2014 / 2030 donc déjà ce qui a été fait, enfin ce qui existe, ce qui a été réalisé aussi bien au niveau des emplois qu'au niveau des logements entre 1^{er} janvier 2014 et aujourd'hui, sont nécessairement pris en compte. Donc en tout cas, cette création d'emplois proposée par le SDRIF n'est pas du tout hallucinante, loin de là. Si vous voulez, je ne sais pas combien il y en a qui ont été détruits parce qu'il y en a peut être quelques uns mais en tout cas le nombre d'emplois précis en 2005 étaient de 644, le nombre d'emplois précis est de 1052. Donc si vous voulez il y a bien en valeur absolue plus de 400 emplois créés. Après il y en a peut être eu 500 ou 600 dont 200 détruits mais on est toujours à 400.

Intervention du public inaudible.

CABINET URBALLIANCE

Juste une petite précision par rapport à ça, c'est que dans les emplois ceux sont majoritairement des emplois de TPE, donc on n'est pas tout à fait dans la zone des Petits Ruisseaux.

CLARISSE GIMAT

Et puis ce qui avait été précisé jusqu'à présent c'est que les études allaient permettre de déterminer tout ça donc ça va être dans la prochaine étape à priori sur le périmètre d'étude et des études vous seront présentées quand elles

seront faites. Donc sur la thématique des OAP, la question qui est ressortie principalement, si j'essaie de la reformuler, c'était le constat que le choix des parcelles était à priori inadapté, certaines enclavées, d'autres des terrains de jeux pour enfants, alors qu'il y avait d'autres parcelles disponibles. Donc là ce qui était mis entre parenthèses c'était Grais et Dieudonné. Voilà sur le choix inadapté des parcelles. *Intervention du public inaudible.*

CABINET URBALLIANCE



Alors il y avait surtout le principe d'inaccessibilité du terrain de l'OAP sur le terrain du Bua. C'est pas vrai puisqu'en fait il y a une accessibilité par l'allée des mésanges, que l'allée des mésanges n'étant pas une voie nouvelle, elle ne doit pas respecter la largeur minimum imposée au PLU puisque le vous rappelle que le PLU ne va contraindre que ce qui est nouveau, c'est-à-dire toute construction nouvelle. Et d'ailleurs, nous avons également facilité au niveau des différentes zones d'habitat, là je parle spécifiquement pour l'habitat, on a facilité la modification de l'existant ; parce que quand on a un pavillon, une maison, de tel ou tel type, il peut s'avérer nécessaire de faire une extension, qu'elle soit verticale ou horizontale et ça le PLU le permet. Mais sinon le PLU de toute façon ne va s'appliquer que pour les nouvelles constructions et les nouvelles voies. Donc oui l'OAP du Bua est accessible par l'allée des mésanges aujourd'hui.

Intervention du public inaudible.

CLARISSE GIMAT

Propos inaudibles. Alors monsieur précise qu'il n'est pas fait mention de l'allée des mésanges. *Propos inaudibles*

CABINET URBALLIANCE

Ce secteur d'une superficie de 5 000 m² se situe au croisement de la route du Bua et de l'allée des mésanges. C'est l'îlot monsieur. Pas besoin de vous énerver comme ça.

CLARISSE GIMAT

Bon alors il nous reste deux thématiques, je vais à chaque fois reprendre une question pour chaque thématique. L'une qui recoupe un petit peu l'une des questions qui a été posée ici : Y a-t-il un inventaire du foncier disponible sur la commune qui permettrait de justifier les choix qui ont été faits ? Y a-t-il un inventaire du foncier disponible sur la commune ? C'est une question qui est ressortie.

KARINE CASAL DIT ESTEBAN

Alors moi je veux bien pour vous fournir en fait une liste des terrains urbanisables sur la commune en fait c'est quelque chose de très difficile parce que tout ce qui est en zone U est par essence constructible. Par contre, si effectivement vous cherchez des parcelles qui seraient vierges et qui appartiendraient à la commune, en fait on n'en n'a pas. C'est ce qu'on vous expliquait tout à l'heure. On a effectivement là trop de choses contraintes sur la commune. On a le Bois, on a les zones humides, on a les sites inscrits, classés, on a la Bièvre, ça ne laisse pas énormément de possibilités. Effectivement on vous l'a, enfin je vous l'ai dit tout à l'heure dans la présentation. Il y a deux parcelles communales qui sont identifiées comme des zones à construire. On cherche à construire sur ce qui nous appartient.

Intervention du public inaudible.

KARINE CASAL DIT ESTEBAN

Alors sur la place de l'Europe, on est contraints aussi par un certain nombre de choses et notamment la trame verte et bleue. De l'autre côté, vous le savez peut-être parce qu'il y a quand même beaucoup de choses qui circulent à Verrières. Par contre, excusez moi si vous cherchez à avoir des réponses, il faudrait peut être qu'on arrive à s'écouter. Donc je vous disais que sur la place de l'Europe, les parcelles que vous identifiez sont dans la trame verte et bleue donc pas constructibles. Par contre, vous savez que de l'autre côté, il y a aussi un projet parce que j'imagine que ça bruisse dans Verrières. Donc là aussi, on a effectivement d'autres projets qui sont en train de se faire jour ; et ce sont des projets privés. On cherche à être facilitateurs sur un certain nombre de choses parce qu'encore une fois si on peut faire descendre la pression sur les 5 secteurs de projets qui sont identifiés actuellement, on le fera.

CLARISSE GIMAT

Merci. Donc la dernière question qu'on va poser pour ce soir : A-t-on pensé à la surpopulation des écoles et des crèches ?

Intervention du public inaudible.

CAROLINE FOUCAULT

Alors, je vais ... c'est pas ma spécialité, Dominique Legoff, Magali Libong et Anne Kerny-Bonfait en parleraient beaucoup mieux que moi. Donc au niveau des crèches, il faut savoir que nous avons très peu de liste d'attente, nous sommes une ville vieillissante, il faut dire les mots. Donc toutes les places de crèche sont attribuées, on en attribue encore en ce mois de septembre puisque des choix personnels et individuels de Verriérois qui ont décidé de pas

mettre leur enfant à la crèche font que de nouveaux Verriérois qui arrivent et qui sont heureux parce que enfin ils arrivent à VLB et qu'ils vont pouvoir partager avec nous tellement de choses merveilleuses, ils ont une place en crèche. Excusez-moi, je suis passionnée comme vous par ma ville et moi je suis passionnée en positif grâce au travail de la municipalité depuis des années il y a des places dans les écoles maternelles, il y a des places dans les écoles primaires, au collège les Verriérois qui arrivent ont plutôt des enfants un peu plus âgés, donc il y a un petit peu plus de monde qui arrive au collège mais il n'y a aucun souci au niveau des structures comme le disait tout à l'heure dans sa présentation Karine et je crois que toi aussi Thomas. Au niveau des structures, nous pouvons accueillir plus d'enfants, au niveau du sport, c'est pareil et on parlait de marché public et comme vous le savez, il y a un concours qui est en cours pour refaire Malraux qui pourra accueillir aussi plus de personnes. Donc au niveau des structures municipales, nous sommes hyper actifs au niveau des associations et nous aurons de la place pour tout le monde.

CABINET URBALLIANCE

Je vais juste rajouter un petit point au niveau des écoles mais même des autres équipements publics. La commune a souhaité que l'ensemble des équipements publics soit zoné au niveau du PLU dans une zone qu'on a appelé UL, donc une zone d'équipements. Donc cette zone d'équipements a des règles beaucoup moins contraignantes que pour les autres types de constructions. Ce qui veut dire qu'il y a une possibilité, si jamais il y avait une demande de densifier en tout cas ces zones d'équipements aussi bien de manière horizontale que verticale.

JEAN PAUL MORDEFROID

Je m'appelle Jean Paul Mordefroid, je suis maire adjoint en charge du développement durable et de l'environnement et je viens rien dire de plus puisque tout le monde est tout à fait passionné et satisfait de l'ensemble de notre environnement avec un petit bémol, je vous l'accorde, sur la difficulté que nous avons sur la mise en œuvre du zéro phyto, nouvelle pratique, donc un peu de patience pour quelques herbes folles mais pour le reste, il reste encore un tout petit peu de courges à aller ramasser sur le mail Vilmorin, d'Estienne d'Orves.

CLARISSE GIMAT

Alors pour les questions, comme on vous l'a dit ; une fois que la salle va être vide, on va avoir un long travail pour recenser toutes les questions, pour les retaper au propre et pour voir comment on va les traiter pour vous faire un retour dessus ; ce qui sera donc vraisemblablement donc pas samedi mais en début de phase deux, le 4 octobre. Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur le Maire pour la conclusion et voilà. On vous met juste les différentes étapes avec les dates.

THOMAS JOLY

Il y aura naturellement pas de conclusion parce que sinon ça voudrait dire qu'avant même d'entrer dans cette pièce l'affaire était pliée. Donc on est pour une première phase de partage, d'écoute, j'entends que certaines et certains disent mais on voudrait tout de suite des réponses. Moi j'ai un certain nombre de personnes qui sont présentes dans cette salle qui m'ont dit bah Thomas, tu vas nous expliquer maintenant parce que ça semble important et qui n'ont pas lu les documents, qui ne lisent pas forcément le Mensuel et qui sont troublés de voir les banderoles et bien cette réunion elle était faite comme cela a été dit tout à l'heure pour que toutes les Verriéroises et les Verriérois soient au même niveau d'informations. Et pourquoi c'est nécessaire ? Pour que les deux prochaines réunions, c'est-à-dire pas celle de samedi qui est la reproduction de celle-ci mais les deux nouvelles, celles du 4 et du 13, eh bien vous puissiez apporter tous avec le même niveau d'informations vos propositions et qu'ensuite de ça on puisse les faire converger. C'était ça l'esprit de la réunion. Nous avons pu mesurer, à la fois vos inquiétudes, vos attentes, vos souhaits, nous en tiendrons compte. En tous les cas, je voulais vous dire une chose c'est que très sincèrement et c'est pas de la rhétorique, je suis très fier de vous, de mes concitoyens parce que j'ai participé avant pour me former un petit peu à d'autres réunions dans d'autres communes sur le PLU et je vous promet que j'ai déjà vu des chaises voler et donc je suis heureux que entre nous ceci n'existe pas et que nous soyons en capacité de nous écouter, d'échanger et notre effort sera de modifier les documents de façon à ce qu'ils soient équilibrés. Je vous souhaite une excellente soirée.

Applaudissements